

LE SOMMET

Mars 2013



Votre municipalité vous informe
2

Nouvelles de la MRC
22

Programmation loisirs hiver 2013
23

Organismes de loisirs et communautaires
25

Bibliothèque
34

ENCAN CHINOIS

Les Maisons de jeunes sont financées en majorité par l'Agence de santé et des services sociaux. Par contre, ce montant ne réussit pas à défrayer tous les coûts reliés au fonctionnement. Afin d'amasser du financement, nous avons réalisé un Encan Chinois le vendredi 22 février 2013 à l'école primaire Caps-des-Neiges 1 de Saint-Ferréol-les-Neiges en partenariat avec le Carnaval des Neiges. Cet événement, animé par Monsieur Michel Guimond et sous la présidence d'honneur de Monsieur Daniel Rochon du Mont Ste-Anne a réuni plus de 300 personnes. Nous tenons à remercier les commerces qui ont gracieusement donné plus de 21 000 \$ en prix ainsi que les personnes qui ont assisté à l'événement. Plus de 16 000 \$ ont été amassés lors de cette soirée. Nous vous donnons rendez-vous le 21 février 2014 pour notre 5^e édition.

SOMMAIRE



LE SOMMET VOTRE MUNICIPALITÉ VOUS INFORME



Calendrier

Avril

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
	1 - Séance du conseil municipal - Cueillette des ordures (secteur ouest) - Recyclage ☼	2 - Bibliothèque	3 - Cueillette des ordures (secteur est)	4 - Bibliothèque	5	6
7 - Bibliothèque	8 - Cueillette des ordures (secteur ouest)	9 - Bibliothèque	10 - Cueillette des ordures (secteur est) - Bibliothèque	11 - Bibliothèque	12	13 - Bibliothèque
14 - Bibliothèque	15 - Cueillette des ordures (secteur ouest) - Recyclage ☼	16 - Bibliothèque	17 - Cueillette des ordures (secteur est) - Bibliothèque	18 - Bibliothèque	19	20 - Bibliothèque
21 - Bibliothèque	22 - Cueillette des ordures (secteur ouest)	23 - Bibliothèque - Réunion du CCU	24 - Cueillette des ordures (secteur est) - Bibliothèque	25 - Bibliothèque	26	27 - Bibliothèque - Changement d'heure de l'école
28 - Bibliothèque	29 - Cueillette des ordures (secteur ouest) - Recyclage ☼	30 - Bibliothèque				



Conception et montage:

Imprimerie Blouin

2850 exemplaires

Responsable du journal:

Martin Pouliot

Directeur des loisirs

Pour tout commentaire:

Martin Pouliot

418 826-2253

Le Sommet

Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

33, rue de l'Église

Saint-Ferréol-les-Neiges (Québec) G0A 3R0

Note:

Les auteurs sont les seuls responsables du contenu des articles.

Vous pouvez consulter notre site internet au:

www.saintferreollesneiges.qc.ca

De plus, communiquez avec nous

aux adresses électroniques suivantes:

Pour rejoindre :

Service d'urbanisme

Chantale Richard

urbanisme@saintferreollesneiges.qc.ca

Émission des permis et inspections

Simon Demers (inspecteur des bâtiments)

inspection@saintferreollesneiges.qc.ca

Loisirs

Martin Pouliot

loisirs@saintferreollesneiges.qc.ca

Direction générale

François Drouin

directeur@saintferreollesneiges.qc.ca

Secrétariat et taxation

Béatrice Pauly

munferreol@oricom.ca

Manon Larouche

info@saintferreollesneiges.qc.ca

Pour nous rejoindre : 418 826-2253

Calendrier

Mai

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
			1 - Cueillette des ordures (secteur est) - Bibliothèque	2	3	4 - Bibliothèque
5 - Bibliothèque	6 - conseil municipal - Cueillette des ordures (secteur ouest)	7 - Bibliothèque ..	8 - Cueillette des ordures (secteur est) - Bibliothèque	9 - Bibliothèque	10	11 - Bibliothèque
12 - Bibliothèque	13 - Cueillette des ordures (secteur ouest) - Recyclage ♻️	14 - Bibliothèque	15 - Cueillette des ordures (secteur est) - Bibliothèque ...	16 - Bibliothèque	17	18 - Bibliothèque
19 - Bibliothèque	20 - Cueillette des ordures (secteur ouest)	21 - Bibliothèque	22 - Cueillette des ordures (secteur est) - Bibliothèque	23 - Bibliothèque	24	25 - Bibliothèque - Marché aux puces
26 - Bibliothèque	27 - Cueillette des ordures (secteur ouest) - Recyclage ♻️	28 - Bibliothèque - Réunion du CCU	29 - Bibliothèque	30 - Bibliothèque	31	

** Début des inscriptions aux programmes d'été

*** Soirée d'inscription pour les différents camps

Juin

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
						1 - Bibliothèque
2 - Bibliothèque	3 - Conseil municipal - Cueillette des ordures (secteur ouest)	4 - Bibliothèque	5 - Cueillette des ordures (secteur est) - Bibliothèque	6 - Bibliothèque	7 - Date limite d'inscription pour les différents camps	8 - Bibliothèque - Fête des voisins
9 - Bibliothèque	10 - Cueillette des ordures (secteur ouest) - Recyclage ♻️	11 - Bibliothèque	12 - Cueillette des ordures (secteur est) - Bibliothèque	13 - Bibliothèque	14	15 - Bibliothèque
16 - Bibliothèque	17 - Cueillette des ordures (secteur ouest)	18 - Bibliothèque - Réunion du CCU	19 - Cueillette des ordures (secteur est) - Bibliothèque	20 - Bibliothèque	21	22 - Bibliothèque
23/30	24 - Cueillette des ordures (secteur ouest) - Recyclage ♻️	25 - Bibliothèque	26 - Cueillette des ordures (secteur est)	27 - Bibliothèque	28	29



LA VIE MUNICIPALE... EN BREF

COMPTE DE TAXES 2013

Dernièrement, vous avez reçu votre compte de taxes municipales. Celui-ci est daté du 28 février 2013 et le premier versement est exigible le 28 mars 2013. Pour ceux dont le compte dépasse 300\$, il est possible de le payer en 3 versements. Les 2 autres sont exigibles les 28 juin et 28 septembre 2013 et les montants sont indiqués sur les coupons au bas du compte.

Les dates d'échéance doivent être respectées intégralement. Tout versement reçu après ces dates porte intérêt au taux de 12% l'an et, en plus, une pénalité de 5% l'an s'applique.

Pour éviter tout oubli, il est suggéré de nous faire parvenir, lors du premier versement, des chèques postdatés aux dates indiquées pour les autres versements. La municipalité enverra toutefois un rappel après chaque versement.

ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 3 NOVEMBRE 2013

PROPRIÉTAIRES UNIQUES, COOCCUPANTS UNIQUES, COPROPRIÉTAIRES INDIVIS D'UN IMMEUBLE ET COOCCUPANTS D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE

Les propriétaires uniques d'immeuble et les occupants uniques d'établissement d'entreprise, qui ne sont pas domiciliés sur le territoire de la municipalité et qui désirent être inscrits sur la liste électorale municipale, doivent transmettre une demande écrite en ce sens à la municipalité. Il en est de même pour les copropriétaires indivis d'un immeuble et cooccupants d'un établissement d'entreprise.

Ceux qui n'ont pas transmis leur demande d'inscription ou leur procuration à la municipalité lors d'une élection ou d'un référendum précédent doivent le faire pour pouvoir exercer leur droit de vote lors des élections municipales du 3 novembre 2013.

Selon la situation, les conditions pour être inscrit sur la liste électorale sont les suivantes :

PROPRIÉTAIRES UNIQUES D'UN IMMEUBLE ET OCCUPANTS UNIQUES D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE qui ne sont pas domiciliés sur le territoire de la municipalité :

1. avoir 18 ans le 3 novembre 2013;
2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le 3 novembre 2013

et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;

3. être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité ou de la MRC depuis au moins 12 mois le 1er septembre 2013.

OU

COPROPRIÉTAIRES INDIVIS D'UN IMMEUBLE ET COOCCUPANTS D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE qui ne sont pas domiciliés sur le territoire de la municipalité et qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme propriétaire unique d'un immeuble ou comme occupant unique d'un établissement d'entreprise :

1. avoir 18 ans le 3 novembre 2013;
2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le 3 novembre 2013 et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
3. être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité ou de la MRC depuis au moins 12 mois le 1er septembre 2013;
4. avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des électeurs le 1er septembre 2013.

Prenez note que les demandes d'inscription et les procurations prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.

Pour vous inscrire vous trouverez dans la présente édition (page 11-12) une copie des formulaires, SMR-9.1 et SMR-9.2. Vous devez compléter le formulaire qui s'applique à votre situation et le transmettre à :

Monsieur Martin Leith
Municipalité de St-Ferréol-les-Neiges
33 rue de l'Église
St-Ferréol-les-Neiges Qc G0A 3R0

Pour toute information vous pouvez communiquer avec ce dernier, au (418) 826-2253 poste 121.

BUDGET 2013 DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-FERRÉOL-LES-NEIGES

FAITS SAILLANTS

Le budget global passe de 5 560 130 \$ à 5 904 950 \$, soit une augmentation de 344 820 \$ ou 6.2 %.

DÉPENSES

Le total des dépenses se répartit en trois grandes fonctions :

- Les charges ou dépenses de fonctionnement qui s'élèvent à 4 881 310\$ ou 82.7 % des dépenses;
- Les autres activités financières qui incluent le remboursement en capital des emprunts, pour un montant de 909 110\$ et les paiements à l'état des activités d'investissement, au montant de 20 000\$, pour un total de 929 110\$; et
- Les affectations constituées du remboursement des engagements au fonds de roulement, au montant de 94 530\$.

Affectations

Transfert à l'état des activités d'investissement (Paiements comptants par les citoyens des travaux d'investissement) (20 000) (10 000)

Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté 234 500 100 000

Réserves financières et fonds réservés (94 530) (87 830)

Total - Affectations 119 970 2 170

Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales 0 0

SOMMAIRE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	BUDGET 2013	BUDGET 2012
Administration générale	1 020 810 \$	950 240 \$
Sécurité publique	707 570	607 970
Transports	1 188 120	1 154 650
Hygiène du milieu	721 690	746 260
Santé et bien-être	5 000	4 370
Urbanisme et zonage	413 000	357 800
Activités récréatives	374 080	330 540
Activités culturelles	47 450	40 920
Frais de financement	403 590	391 940
TOTAL - DÉPENSES	4 881 310\$	4 584 690\$

CONCILIATION À DES FINS BUDGÉTAIRES

	BUDGET 2013	BUDGET 2012
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice	789 140	875 440
Financement Remboursement de la dette à long terme	(909 110)	(877 610)
Total - Autres activités financières	(909 110)	(877 610)

1. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le montant des dépenses de fonctionnement (excluant les amortissements en immobilisation) s'élève à 4 881 310\$ comparativement à 4 584 690\$, soit une augmentation de 6,5%.

Par rapport aux différentes fonctions du budget, les écarts sont les suivants :

- À l'**Administration**, le budget passe de 950 240\$, à 1 020 810\$ soit une augmentation de 7.4%.
 - Le principal écart est attribuable aux augmentations des salaires des élus et de l'administration et l'embauche du personnel pour les élections qui auront lieu cette année;
 - L'adhésion à l'UMQ pour bénéficier des services de CRM (Centre de ressource municipale en relations du travail et ressources humaines);
 - Avec la tenue des élections en 2013, la municipalité aura des envois massifs à faire aux citoyens et aux citoyennes, pour que les gens s'inscrivent sur la liste électorale et pour transmettre toute la documentation. Par conséquent, les frais de poste ont été ajustés;
 - Dans la section «Pièces et accessoires», la municipalité prévoit acquérir deux ordinateurs, un projecteur, des rideaux pour le local de l'âge d'or et du mobiliers.
- À la **Sécurité publique**, le budget passe de 607 970\$ à 707 570\$ soit une hausse de 16.4%.
 - De ce montant, 473 730\$ serviront à payer la contribution municipale à la Sûreté du Québec. Ce montant représente une augmentation de 79 610\$. La facture de la Sûreté du Québec est basée sur la richesse foncière uniformisée (RFU). À noter que la RFU utilisée est toujours en différé et lorsqu'il y a une augmentation significative, l'ajustement se répercute deux ans plus tard seulement.



- Le besoin en formation et perfectionnement a augmenté de 9 800\$. Six pompiers auront à suivre un cours d'opérateur de pompes, tous les pompiers devront renouveler leur cours de RCR et deux pompiers auront deux sessions à faire pour le grade de Pompier 1.
- L'entretien annuel des véhicules et la vérification mécanique des véhicules de même que l'entretien des pompes portatives, des échelles et des appareils respiratoires et l'acquisition d'accessoires incendies ont fait grimper la dépense de 6 700\$.
- Au **Transport**, le budget passe de 1 154 650\$ à 1 188 120\$, soit une hausse de 2.9%.
 - Le contrat de déneigement constitue le principal élément qui explique cette augmentation. Les ajustements tiennent compte des ajouts de nouvelles rues, des nouveaux espaces à déneiger et de l'augmentation prévue au contrat.
- Le budget global de la fonction **Hygiène du milieu** passe de 746 260\$ à 721 690\$, soit une diminution de 3.3%.
 - Pour une deuxième année consécutive, le poste de services scientifiques et génie est diminué de 13 000\$. Les dépenses prévues sont le contrat de gestion de l'aquifère de Mission HGE et des mandats spéciaux.
 - Le budget pour les ordures ménagères et le recyclage diminue pour une deuxième année et cette réduction se chiffre à 14 720\$. Le budget passe de 374 540\$ à 359 790\$, c'est-à-dire, 4.1% en diminution.
 - Le volume de matières résiduelles qui sont apportées au point de service, ont entraîné une augmentation du coût du transport pour vider les conteneurs et ainsi faire passer le budget à 20 000\$ en 2013 versus 10 500\$ pour l'année précédente.
- Les prévisions budgétaires relatives à **Santé et bien-être** soit la contribution à l'OMH de St-Ferréol-les-Neiges passent de 4 370\$ à 5 000\$.
- Le budget **Urbanisme et zonage** passe de 357 800\$ à 413 000\$, soit une hausse de 15,4%.
 - Les ajustements salariaux et l'augmentation des horaires prévus en période estivale, ont eu un impact de 21 400\$ sur le budget.
 - Les besoins imminents d'outiller notre service d'urbanisme se fait sentir et la municipalité entend investir dans ses équipements informatiques et logiciel en 2013, pour un montant additionnel de 21 570\$. De plus, 2 570\$ seront ajoutés au budget de formation pour l'opération de ces nouveaux produits.
- En matière «**d'Activités récréatives**», le budget augmente de 13.2% pour passer de 330 540\$ à 374 080\$.
 - la quote-part de la Régie intermunicipale de l'aréna de la Côte-de-Beaupré augmente de 46 500\$ à 49 200\$;
 - L'organisation du camp d'été, augmente de 9 750\$ pour se situer à 137 200\$. Le nombre de jeunes participant aux divers camps d'été explique en partie la hausse du budget des salaires. D'autres part, la municipalité doit engager des ressources pour accompagner des jeunes qui ont un handicap;
 - Cette année aura lieu la fête des bénévoles et un budget supplémentaire de 5 000\$ a été prévu;
- Par rapport aux **Activités culturelles**, le budget passe de 40 920\$ à 47 450\$, soit 16,0% d'augmentation.
- Pour le poste de la Journée de la culture, un budget additionnel de 1 000\$ a été octroyé.
- Un montant additionnel 1 500\$ a été prévu au poste budgétaire; activités culturelles.
- Pour leur part, les frais de financement s'élèvent à 397 090\$, dont 389 852 \$ pour le paiement des intérêts sur les emprunts municipaux. De ce montant, 8 615 \$ correspond aux intérêts des emprunts effectués par la municipalité pour le gouvernement, dans le cadre du PIQM.

DÉPENSES DÉTAILLÉES DE FONCTIONNEMENT

	BUDGET 2013	BUDGET 2012
ADMINISTRATION		
Conseil	149 360	140 240
Application de la loi	40 000	40 000
Gestion financière et administrative	437 370	400 030
Greffe	2 500	3 000
Évaluation	68 940	64 640
Autres	322 640	302 330
Total Administration générale	1 020 810	950 240
SÉCURITÉ PUBLIQUE		
Police	473 730	394 120
Sécurité incendie	231 190	208 700
Sécurité civile	150	150
Autres	2 500	5 000
Total Sécurité publique	707 570	607 970

	BUDGET 2013	BUDGET 2012
TRANSPORTS		
Voirie municipale	527 520	523 650
Enlèvement de la neige	602 600	572 000
Éclairage des rues	33 000	35 000
Circulation et stationnement	11 000	10 000
Transport collectif	14 000	14 000
Total - Transports	1 188 120	1 154 650
HYGIÈNE DU MILIEU		
Approvisionnement et traitement de l'eau	4 600	16 600
Réseaux de distribution de l'eau	203 560	213 150
Traitement des eaux usées	129 140	127 000
Réseaux d'égouts	16 000	12 500
Cueillette et transport déchets domestiques	304 700	293 000
Élimination déchets domestiques	29 590	65 510
Élimination - Matériaux secs	25 500	16 000
Protection de l'environnement	8 600	2 500
Total - Hygiène du milieu	721 690	746 260
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE		
Logement social	5 000	4 370
Total - Santé et Bien-être	5 000	4 370
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT		
Aménagement, urbanisme et zonage	266 300	215 690
Industries et commerces	83 760	76 200
Biens matrimoniaux	19 940	14 710
Démoustication	43 000	51 200
Total - Aménagement, Urbanisme et Développement	413 000	357 800

LOISIRS ET CULTURES

	BUDGET 2013	BUDGET 2012
Centre communautaire	105 470	83 960
Patinoire intérieure et extérieures	63 260	59 580
Parcs et terrains de jeux	137 200	127 450
Autres	68 150	59 550
Total - Loisirs et Cultures	374 080	330 540

ACTIVITÉS CULTURELLES

	BUDGET 2013	BUDGET 2012
Bibliothèque	47 450	40 920
Total Activités culturelles	47 450	40 920

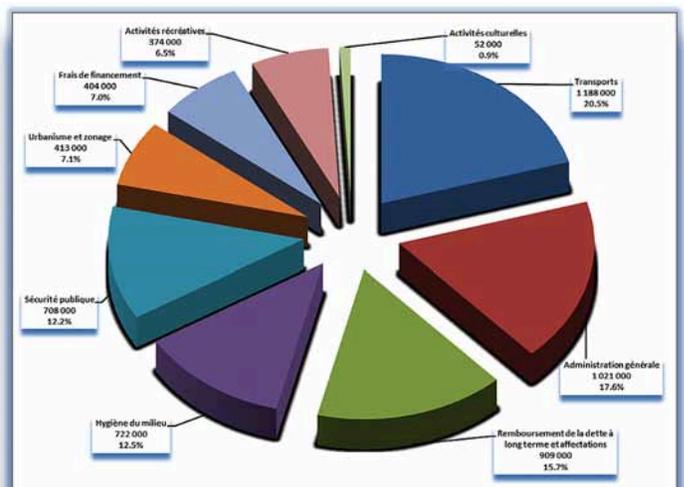
FRAIS DE FINANCEMENT

	BUDGET 2013	BUDGET 2012
Intérêts dette à long terme	397 090	385 440
Autres frais de financement	6 500	6 500
Total Frais de financement	403 590	391 940

TOTAL - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

4 881 310 4 584 690

**RÉPARTITION DES DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT**





2. AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Le remboursement en capital des emprunts municipaux s'élève à 909 110 \$ en 2013 comparativement à 877 610 \$ en 2012. Un montant de 21 800 \$ sert au remboursement des subventions financées par la municipalité pour le gouvernement.

VOICI UN TABLEAU DE L'ÉVOLUTION DE LA DETTE À LONG TERME :



QUOTE-PART MUNICIPALE AUX ORGANISMES MUNICIPAUX

	BUDGET 2013	BUDGET 2012
ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
Évaluation (MRC)	68 940	64 640
Autres (MRC)	92 210	82 650
SÉCURITÉ PUBLIQUE		
Schéma couverture de risques (MRC)	12 500	12 220
TRANSPORTS		
Réseau routier (PLU Mobile)	14 000	14 000
HYGIÈNE DU MILIEU		
Eau et égout (Assainissement - Beaupré)	129 140	127 000
Matières résiduelles (MRC)	29 590	65 510
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE		
Logement social (HLM)	5 000	4 370

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Aménagement, urbanisme et zonage (CMQ + MRC)	32 040	31 850
Rénovation urbaine (SARP)	9 040	8 140
Promotion et développement économique (MRC)	83 610	75 000

LOISIRS ET CULTURE

Activités récréatives (Aréna)	49 200	46 500
---------------------------------	--------	--------

TOTAL CHARGES DE QUOTES-PARTS	525 270	531 880
-------------------------------	---------	---------

DÉPENSES À INCIDENCE ÉCONOMIQUE

CSSC (Sept-Chutes) (fonctionnement)	125 000 \$
Destination MSA (fonctionnement)	15 000 \$
Coupe du monde (fonctionnement)	5 000 \$
Sentier Mestachibo (fonctionnement)	5 000 \$
MRC de La Côte-de-Beaupré (développement industriel)	83 610 \$
MRC de La Côte-de-Beaupré (SARP)	9 040 \$
Mont-Ste-Anne (démoustication)	43 000 \$
PLU Mobile (transport collectif)	14 000 \$

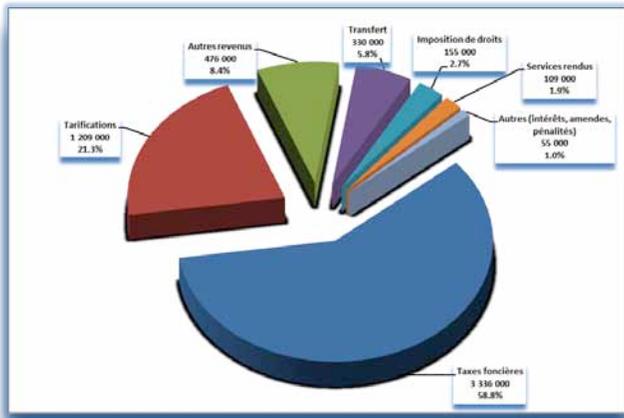
TOTAL	299 650 \$
-------	------------

REVENUS

Les montants prévus pour chacune des sources de revenu dont la municipalité dispose sont les suivants :

REVENUS	BUDGET 2013	BUDGET 2012
Taxes foncières	3 335 880	3 176 230
Tarifications	1 208 760	1 234 850
Paiement tenant lieu de taxe	13 360	15 600
Transfert	330 350	271 350
Services rendus	109 100	99 100
Imposition de droits	155 000	155 000
Amendes et pénalités	17 000	17 000
Intérêts	25 000	25 000
Autres revenus	476 000	466 000
TOTAL - REVENUS	5 670 450	5 460 130

RÉPARTITION DES REVENUS



TAXES FONCIÈRES

Au cours des trois dernières années la municipalité a connu une forte croissance domiciliaire. Durant cette période, nous avons émis 155 nouveaux permis de construction neuve (2010 : 57 permis, 2011 : 59 permis et 2012 : 39 permis). De plus, en moyenne pour ces mêmes années, nous avons émis 30 permis d'agrandissement et 120 pour de la rénovation domiciliaire. En plus de cette croissance, la valeur des immeubles sur le marché immobilier depuis le début des années 2000 a obligé les évaluateurs à procéder à une équilibration du rôle d'évaluation. Ces deux facteurs conjugués ont fait en sorte que la richesse foncière uniformisée s'est accrue de 30,9% durant cette période, soit près de 124 000 000 \$.

- En 2013, le rôle d'évaluation utilisé pour la préparation du budget était de 505 049 000 \$
- Les taux de la taxe foncière par 100 \$ d'évaluation passeront de :

TAUX DE TAXES

	BUDGET 2013	BUDGET 2012
Taxe foncière générale	0.639	0.624
Taux d'augmentation	2.40 %	3.31 %
Taux immeuble non-résidentiel	1.059	1.033
Taux immeuble industriel	1.059	1.033
Taux immeuble agricole	0.639	0.624

- Sur le taux de la taxe foncière, 0,10\$/100\$ d'évaluation sert au remboursement de la dette, soit 15,7%.

TARIFICATION

TARIFS D'ENTRETIEN RÉSIDENTIELS

	BUDGET 2013	BUDGET 2012
Aqueduc	105\$	115\$
Égout	79\$	75\$
Ordure & récupération	146\$	155\$

TAXES DE SECTEUR

Les taxes de secteur applicables pour le remboursement d'emprunt sont réajustées en fonction des remboursements en intérêts et capital que la municipalité a à effectuer et pour tenir compte des nouveaux emprunts réalisés en 2012.

AUTRES REVENUS

SOCOM

Les revenus anticipés de la SOCOM en 2013 sont de 476 000\$. Le remboursement (capital et intérêts) pour cet investissement, sera de 256 496\$, ce qui laissera un revenu net de 219 504\$.



LA FAMILLE EN ACTION :

Démarche Municipalité Amie des Aînés (MADA) Renouvellement de la Politique familiale par Pierre Lortie

Le présent communiqué fait suite à notre dernier article du Sommet de décembre dernier.

Suite à l'annonce du Ministre de la Santé et des Services sociaux, qui nous informait de la décision de son ministère d'accorder une aide financière à notre municipalité, le Comité permanent de la Famille a amorcé la démarche d'élaboration de la politique MADA ainsi que le renouvellement de notre politique familiale.

En effet, le 11 décembre dernier, nous avons eu une première rencontre avec monsieur Sylvain Héneault, de l'organisme Carrefour action municipale et famille (CAMF).



PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION

Voici les projets que la municipalité entend réaliser lors des trois prochaines années;

DESCRIPTION DES PROJETS	PROGRAMME TRIENNAL			
	2013	2014	2015	TOTAL DES TROIS ANNÉES
LAC DES TROIS-CASTORS				0
LOISIRS	28 000		8 500	36 500
AQUEDUC DU FAUBOURG				0
AQUEDUC DES CAROUGES				0
RUE GIGUÈRE				0
COMPTEURS D'EAU	63 000			63 000
DÉBITMÈTRES	160 000			160 000
PARC MESTACHIBO	25 000			25 000
PIÉZOMÈTRE	30 700			30 700
PARC (Secteur Faubourg Olympique)		978 370		978 370
PHOTOCOPIEUR	20 000			20 000
PANNEAU DE PROMOTION	25 000			25 000
POINT DE SERVICE	15 000			15 000
PAVAGE	337 500			337 500
CASERNE INCENDIE	250 000			250 000
REMORQUE	2 000			2 000
EQUIPEMENTS TRAVAUX PUBLICS	42 800			42 800
ABRI À SABLE	20 000			20 000
BORNES-FONTAINES	14 500			14 500
CHEMIN DES TROIS-CASTORS	15 000			15 000
HOTEL DE VILLE	15 000			15 000
TOTAL	1 063 500 \$	978 370\$	8 500 \$	2 050 370 \$



Procuration pour désigner le copropriétaire indivis d'un immeuble ou le cooccupant d'un établissement d'entreprise **Non domicilié**

Nous, personnes ayant le droit d'être inscrites sur la liste électorale municipale ou référendaire, à titre de :

- copropriétaires de l'immeuble depuis le
- cooccupants de l'établissement d'entreprise depuis le

année	mois	jour

désignons, par la présente, à la majorité d'entre nous qui avons la qualité d'électeur ou de personne habile à voter :

Date de naissance		
année	mois	jour

Prénom

Nom

- comme personne¹ à être inscrite sur : la liste électorale municipale
- la liste référendaire

Adresse de l'immeuble ou de l'établissement d'entreprise donnant droit à l'inscription² :

N°	Rue, avenue, n° de lot	Ind. rég. Numéro de téléphone
----	------------------------	-------------------------------

Municipalité

Code postal

Adresse électronique

Adresse du domicile :

N°	Rue, avenue, ...	Ind. rég. Numéro de téléphone
----	------------------	-------------------------------

Municipalité

Code postal

Adresse électronique

Signature de la **majorité** des copropriétaires ou cooccupants qui sont des électeurs ou des personnes habiles à voter. Dans le cas où il n'y en a que deux, la signature des deux est **obligatoire**.

Prénom et nom (lettres moulées)	Signature	Date

- Cette personne doit être majeure, citoyenne canadienne, ne pas être en curatelle ni coupable d'une manœuvre électorale frauduleuse et n'a pas le droit d'être inscrite prioritairement à un autre titre sur la liste électorale municipale ou référendaire.
- Pour tout renseignement concernant votre droit d'inscription, veuillez vous informer auprès de la municipalité.

PRENEZ NOTE que la procuration prend effet lors de sa réception et demeure valide tant qu'elle n'est pas retirée ou remplacée.



RUBRIQUE DU MAIRE

Une «LOI-CADRE» sur l'occupation dynamique de nos territoires : quel rôle un maire peut-il jouer au sein d'une Commission Permanente de la Fédération Québécoise des Municipalités dans l'élaboration d'une telle loi ?

Je profite de cette rubrique pour vous faire part de quelques dossiers majeurs qui préoccupent au plus haut point tous les élus, et votre maire en particulier, qui siège depuis plusieurs années comme membre d'une Commission de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM), soit la Commission Permanente sur le développement social, les institutions et la démocratie. Sa mission touche tous les aspects reliés à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens, tout un mandat et de beaux défis à relever.

Contrairement à ce qu'on pourrait penser, tous les dossiers traités sont interreliés, focussant tous sur l'occupation dynamique de nos territoires. On ne travaille plus en vase clos, comme vous le remarquerez à la lecture des quelques exemples ci-dessous provenant de dossiers traités par la Commission Permanente. C'est en travaillant à l'amélioration de la qualité de vie de tous les québécois que ma participation à cette commission trouve son pendant à l'échelle de la communauté ferréolaise.

Notre Fédération a vécu un moment historique en 2012 en voyant se concrétiser l'un de ses projets les plus ambitieux, l'entrée en vigueur de la LOI-CADRE sur l'occupation et la vitalité des territoires et de la stratégie qui en découle. Elle est le résultat de près de 20 ans de travaux de la part des différentes Commissions de la FQM, dont la Commission Permanente sur le développement social, les institutions et la démocratie.

Le mandat de notre Commission consistait à analyser les dossiers touchant l'amélioration de la qualité de vie des citoyens, à émettre des recommandations et bonifier tous les aspects de cette LOI-CADRE qui représente un nouveau levier pour le monde municipal. Il était de plus en plus urgent d'accorder une plus grande place à la décentralisation et d'articuler le développement du territoire autour d'une même vision globale qui implique l'ensemble des ministères, une question de cohérence et d'efficacité. En l'adoptant, le gouvernement reconnaît l'importance de changer ses façons de faire pour imposer une logique du bas vers le haut.

La Commission Permanente sur le développement social, les institutions et la démocratie assurera le suivi des aspects de cette LOI-CADRE à l'intérieur de son mandat.

De façon générale, le mandat de notre Commission Permanente est de travailler au développement tous les éléments qui contribuent à assurer une qualité de vie à tous les citoyens : aménagement urbain, services éducatifs et de santé, culture, sports et activités physiques, services communautaires, espaces verts, habitation, transport collectif, etc. Nous en couvrons très large, ce qui exige de nombreux rapports à lire et à commenter.

À titre indicatif, voici quelques dossiers majeurs que nous avons analysés depuis 2005, dont certains sont encore à l'étude, lesquels ont conduit à l'élaboration de cette LOI-CADRE sur l'occupation du territoire. Ils sont tous en relation avec les grands principes à la base de cette LOI-CADRE sur la décentralisation : subsidiarité, imputabilité, concertation, autonomie financière, diminution des coûts pour le citoyen, effet structurant sur le développement local et régional.

1. L'OCCUPATION DYNAMIQUE DU TERRITOIRE

Il s'agit, bien entendu, du dossier majeur, en constante mouvance, pour la Commission Permanente puisqu'il englobe à divers niveaux l'ensemble des questions touchant à la LOI-CADRE : identification et partage des compétences décentralisées entre les collectivités territoriales, les ressources mises à la disposition des collectivités territoriales, le processus de négociation et de transfert des compétences au niveau des ressources, adaptation des politiques et programmes gouvernementaux aux spécificités territoriales, mise en œuvre de la politique de décentralisation.

Comme on peut le constater, il s'agit d'un changement de cap par rapport aux politiques antérieures, habitués que nous étions aux politiques mur à mur. Nous passons maintenant à une nouvelle ère, celle de la SPÉCIFICITÉ de nos territoires. Que de travail accompli pour en arriver à une LOI-CADRE ? Pour occuper dynamiquement nos territoires, nous avons besoin d'outils et d'appuis en fonction de nos spécificités territoriales et des attentes de nos communautés respectives, la richesse des communautés reposant sur leurs diversités, ce qui nécessitait des changements de mentalités, parfois profondément ancrées au sein de certains ministères.

Un autre dossier donné à titre d'exemples, qui se rattache à l'occupation dynamique de nos territoires, est celui de la ruralité, en lien direct avec notre municipalité qui est admissible au programme.



2. RENOUELEMENT DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ

Il s'agit de la troisième politique axée sur la ruralité dont la mise en application est prévue pour 2014. On peut certes se demander, avec raison, quel rôle joue une Commission Permanente de la FQM dans l'élaboration d'une telle politique alors que le Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMROT) a toutes les ressources et compétences pour mener à terme ce renouvellement, fort de l'expérience de deux politiques antérieures.

Le MAMROT a besoin de connaître les préoccupations régulièrement soulevées par les intervenants du monde rural, représentés à la Commission Permanente par des maires provenant de différentes régions du Québec, afin d'alimenter le ministre responsable dans l'exercice de réflexion devant mener à la présentation de cette troisième politique de la ruralité.

Le rôle de la Commission Permanente, dont je fais partie, consiste tout simplement à produire des propositions et des modifications concrètes, utiles pour régénérer et construire une politique efficace et riche pour soutenir et accompagner la ruralité québécoise.

Le milieu rural est une composante essentielle de notre société et une ruralité prospère et dynamique ne peut être que favorable à l'occupation dynamique de nos territoires. Saint-Ferréol-les-Neiges est une municipalité rurale qui s'inscrit dans cette politique de la ruralité, ce qui fait notre spécificité.

Cette nouvelle politique cadre bien avec le Plan de Développement Durable de la Zone Agricole (PDZA) que la MRC de La Côte-de-Beaupré est en train de se doter, plan qui doit s'harmoniser avec la Politique nationale de la ruralité, troisième édition. Les MRC ont l'obligation de se doter d'une PDZA.

Un PDZA a pour objectif, entre autres, d'accroître et de diversifier les activités agricoles et de promouvoir l'adoption et l'exploitation d'activités complémentaires telles l'agrotourisme.

3. VERS UNE POLITIQUE « VIEILLIR CHEZ SOI »

« VIEILLIR CHEZ SOI » fait partie, plus que jamais, de l'évolution de la qualité du milieu de vie de chaque citoyen. Il faut se rappeler que le développement d'une politique « VIEILLIR CHEZ SOI » ne date que de 2011. Parmi les enjeux de cette politique, citons, entre autres, la reconnaissance et la mise en valeur de la contribution, des compétences et de l'expérience des personnes aînées; l'adaptation des environnements aux réalités d'une population vieillissante; l'implication des familles, des proches et des communautés locales; la capacité d'assurer un accès équitable à des services de qualité; la contribution de l'ensemble des acteurs et la coordination de leurs actions en fonction des besoins, de l'offre de service et de la répartition des ressources. Ce sont tous des sujets qui sont du domaine de compétence des municipalités et pour lesquels les élus sont mis à contribution.

Le Québec est confronté à un vieillissement de sa population et la municipalité n'y échappe pas. En effet, de 2006 à 2011, d'après les recensements de Statistique Canada, en cinq ans seulement, le nombre d'aînés (65 ans et plus) est passé de 430 à 510, soit une augmentation de 18,6%. La démographie sera pour les élus de demain un facteur déterminant de l'évolution à venir et son impact se répercutera dans toutes les sphères économiques et sociales.

Ce n'est pas le fait du hasard que la municipalité veut se doter d'une politique « Municipalité Amie des Aînés (MADA) », laquelle jumelée avec notre politique municipale de la famille deviendra une politique intergénérationnelle en relation avec l'occupation dynamique de notre territoire. Il s'agit d'une nouvelle démarche vers laquelle toute municipalité doit évoluer. Nous devons en tant qu'élus faire face à la réalité et déployer tous les efforts pour arriver à occuper dynamiquement nos territoires. Cette nouvelle approche inclusive touche tous les groupes d'âge de notre société.

4. AIDES AUX RÉGIONS EN REGARD AUX PROGRAMMES ACCÈS-LOGIS QUÉBEC ET RÉNOVILLAGE.

Il s'agit de deux dossiers majeurs pour lesquels nous avons eu à nous prononcer en ce début de 2013 en demandant au gouvernement de reconduire des mesures modulatoires additionnelles d'aide aux régions en regard de ces deux programmes. Ces mesures ont, par le passé, favorisé de nombreux projets d'habitation sociaux et communautaires, répondant à un besoin certain.

Quant au Programme RénoVillage, il permet aux ménages à faible revenu vivant en milieu rural d'effectuer des travaux sur leur résidence lorsque celles-ci présentent des déficiences majeures. Ce programme est administré par la MRC de la Côte-de-Beaupré et plusieurs citoyens en ont bénéficié.

La Commission Permanente a fait une recommandation à la FQM afin qu'elle fasse pression auprès du gouvernement pour qu'il revoit l'un des critères, à savoir que les propriétaires ne sont admissibles qu'une seule fois pour le programme RénoVillage et, une fois par année, pour le programme de réparations d'urgence sans égard au contexte ni aux besoins.

5. SAINES HABITUDES DE VIE EN MILIEU RURAL

Ce sujet peut paraître anodin pour une Commission Permanente. Il n'a pas d'autre objectif que de vous démontrer la diversité des sujets traités, tous reliés, à divers niveaux, au monde municipal et qui touche à tous les aspects qui influent sur la qualité de vie des citoyens. Notre préoccupation comme élu touche à tous les aspects de la société : économiques, culturels, environnementaux, sociaux.

Les agents de recherche---Saines habitudes de vie et environnements favorables au Réseau québécois de Villes et

Villages en santé--- ont rencontré, en début d'année, les membres de la Commission afin de connaître l'implication des municipalités en matière de saines habitudes de vie.

Force est de constater qu'il y a un manque de cohérence entre les différents programmes tels que Québec en forme, École en santé, MADA (Municipalité Amie Des Aînés), Côte-à-côte en action (Côte-de-Beaupré). Les municipalités sont certes partenaires, mais ne sont pas les seules. L'objectif principal est de favoriser des projets pour les MRC, ce qui assurerait une plus grande cohérence et efficacité des projets, pour le mieux-être de nos populations locales et régionales.

CONCLUSION

Il est important comme maire de pouvoir se prononcer sur ces dossiers, de les commenter, les bonifier et d'y apporter notre propre expérience au niveau municipal en relation avec la spécificité de la municipalité de Saint-Ferréol-les Neiges, sans pour autant tomber dans le chauvinisme. On se rend souvent compte qu'on n'est guère différent des autres municipalités et qu'on vit souvent les mêmes problématiques.

Qui plus est, échanger avec des élus provenant de différentes régions du Québec est fort enrichissant et valorisant, tous étant bien au fait des problématiques particulières qui les concernent et aptes à trouver les meilleures solutions pour améliorer la qualité de vie de leurs propres citoyens, rejoignant ainsi notre devise commune : « l'élu au service du citoyen ».

À la Commission Permanente sur le développement social, les institutions et la démocratie, ce sont toutes les régions du Québec qui réfléchissent sur leur développement en vue de se doter d'une vision partagée et d'orientations qui font consensus, ce qui maximise la synergie entre les régions et les intervenants.

Notre vision à tous, c'est l'occupation dynamique de nos territoires et nos orientations sont fonction de nos spécificités

respectives qui sont nos éléments distinctifs et nos plus grandes richesses.

Lorsqu'on demande aux membres de la Commission d'énumérer deux points forts en lien avec la spécificité de leur territoire, je suis fier de leur mentionner les deux qui sont pour moi des « coups de cœur », à savoir qu'à Saint-Ferréol-les-Neiges, nous avons la chance d'être le paradis du plein air grandeur nature et, qui plus est, ce que la plupart des citoyens ignorent, que nous avons sur notre territoire, non pas l'un des plus beaux, mais le plus beau canyon du Québec : le canyon de la rivière Sainte-Anne que les randonneurs peuvent contempler en empruntant le sentier Mestashibo, ou à partir du site d'interprétation et de plein air Les Sept-Chutes, un paysage patrimonial d'une rare beauté.

Nous ne pouvons collectivement laisser au hasard les réponses aux défis qui nous attendent en la matière au cours de la prochaine décennie. Nous sommes heureux que le gouvernement du Québec considère le monde municipal comme étant un partenaire de choix dans la réalisation des objectifs de cette LOI-CADRE sur l'occupation dynamique de nos territoires, sillage dans lequel la MRC de La Côte-de-Beaupré s'aligne avec son Plan de développement durable des collectivités dont je vous ai déjà parlé dans des numéros antérieurs.

C'est avec fierté que je représente la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges à cette Commission Permanente, mettant ainsi à profit mon expérience du monde municipal au service de tous les québécois :

être élu, c'est Être inspirant.

Germain Tremblay, maire
février 2013





POINTS D'INFORMATION DE LA MUNICIPALITÉ

1. QUELQUES STATISTIQUES

1.1 La population de Saint-Ferréol-les-Neiges est passée de 2 779 habitants (décret du 1er janvier 2012) à 3 064 habitants (décret du 1er janvier 2013), une augmentation de 10,2%, ce qui représente la plus forte augmentation sur la Côte-de-Beaupré.

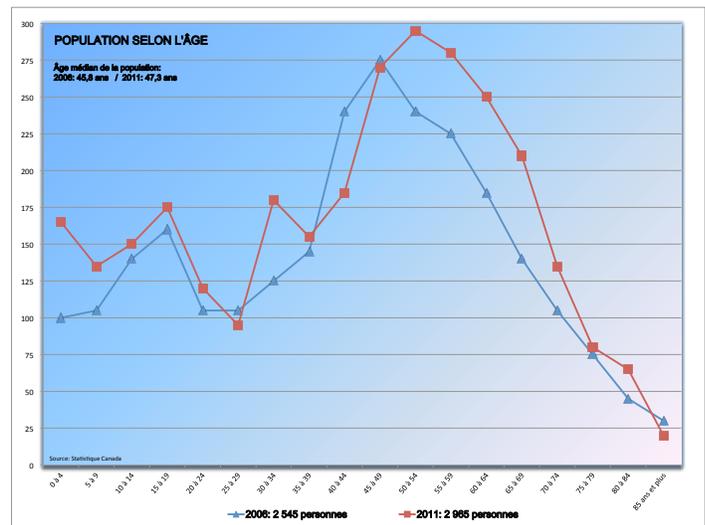
Malgré un vieillissement annoncé de la population au Québec, l'effet de croissance des nouveaux développements vient contrer le vieillissement de notre population.

Nous avons la population la plus jeune, suivie de Boischatel et de L'Ange-Gardien.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution de notre population selon l'âge de 2006 à 2011 d'après Statistique Canada.

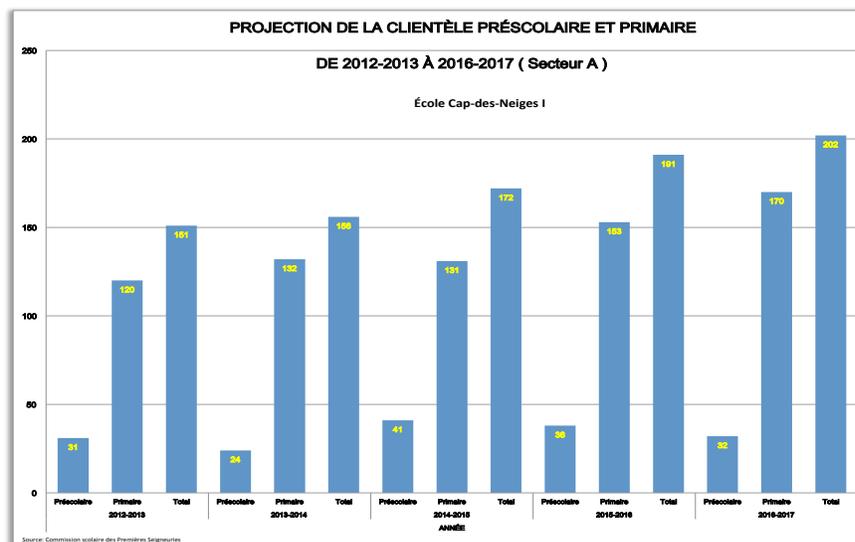
Population 2006: 2 545 personnes 2011: 2 965 personnes

0 à 4	100	165
5 à 9	105	135
10 à 14	140	150
15 à 19	160	175
20 à 24	105	120
25 à 29	105	95
30 à 34	125	180
35 à 39	145	155
40 à 44	240	185
45 à 49	275	270
50 à 54	240	295
55 à 59	225	280
60 à 64	185	250
65 à 69	140	210
70 à 74	105	135
75 à 79	75	80
80 à 84	45	65
85 ans et plus	30	20
Total	2,545	2,965



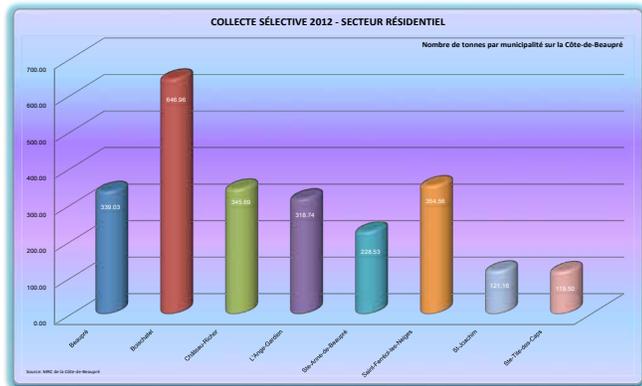
Le territoire de la MRC offre le plus fort potentiel de développement de quartiers résidentiels de la région de la Capitale Nationale, ce qui se traduira par une augmentation de la population de la MRC.

1.2 La projection de la clientèle préscolaire et primaire de 2012-2013 à 2016-2017 est la suivante :



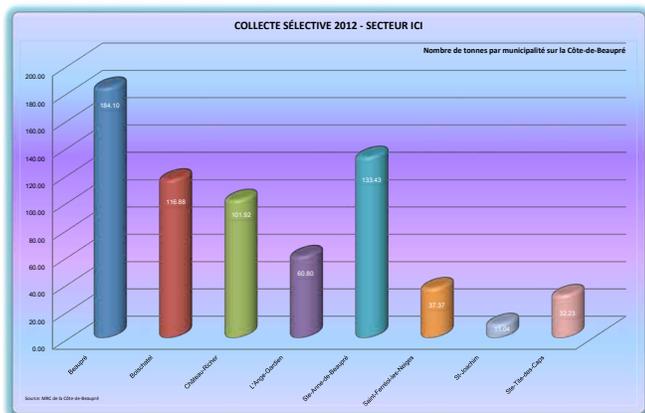
1.3 COLLECTE SÉLECTIVE 2012 - SECTEUR RÉSIDENTIEL

Comme le montre le tableau suivant, la municipalité est performante, comparativement à d'autres municipalités plus peuplées.



1.4 COLLECTIVE SÉLECTIVE 2012 - SECTEUR ICI

À ce niveau, les statistiques démontrent que la municipalité est peu performante au niveau de la collecte sélective pour les institutions, les commerces et les industries (CI). Il y a beaucoup de travail à faire à ce niveau.



2. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Au cours des mois et des années à venir, les municipalités du territoire de la MRC auront à prendre position en ce qui concerne les enjeux liés à la gestion des matières résiduelles.

Le contexte de la gestion de matières résiduelles n'est pas simple. Plusieurs défis sont à relever. Un dossier d'envergure pour les élus. Aussi, la MRC de La Côte-de-Beaupré organise pour les élus trois rencontres afin de les informer no-

tamment de la nouvelle politique québécoise de gestion des matières résiduelles, des tenants et aboutissants de l'implantation d'un centre de compostage sur le territoire de la MRC.

3. CARTE KANON

Le Mont Sainte-Anne a choisi d'associer la vente de la carte KANON aux missions communautaires des municipalités de la Côte-de-Beaupré. Il s'agit d'une carte offerte aux résidents au tarif de 58 \$ (rabais de 10 \$). Les municipalités reçoivent par la suite un montant totalisant la valeur de 10 cartes qui est redistribué à des organismes communautaires.

Vendredi, le 15 février, j'avais l'occasion d'assister à la remise des montants. La Maison des jeunes de Saint-Ferréol-les-Neiges et le Comptoir d'entraide ont été retenus comme organismes.

Félicitations au Mont-Sainte-Anne pour cette initiative.

4. PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES COLLECTIVITÉS DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Vendredi, le 15 février, avait lieu, à la maison Vézina de Boischatel, le coup d'envoi du plan de développement durable que la MRC planifie depuis plus de deux ans, plan comportant une centaine d'actions. Parmi les grands projets, citons, entre autres, l'aménagement de nouveaux parcs le long de notre majestueux Saint-Laurent aux carrefours giratoires, permettant ainsi un accès direct au fleuve.

La municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges a déposé un mémoire, appuyé par résolution du Conseil, afin d'y faire inscrire deux actions, justifications à l'appui :

- Le site LES SEPT CHUTES, afin de protéger les éléments distinctifs du territoire, le site représentant un joyau patrimonial;
- L'église et son presbytère, suite à leur acquisition par la municipalité en 2011. Construite en 1977, après l'incendie de la précédente, l'église est de conception simple, s'inspirant des temples romans. Elle occupe une place importante dans le paysage architectural du village.

5. VITESSE

Comme il le fait depuis déjà plusieurs années, le Comité de la famille organisera, avec l'appui de la Sûreté du Québec et de ses pompiers, un barrage routier au printemps 2013 afin de sensibiliser les automobilistes et plus particulièrement les travailleurs du parc éolien de la Seigneurie de Beaupré à l'importance de réduire leur vitesse.



6. LE CARNAVAL DES NEIGES



Dans ma rubrique du journal LE SOMMET de décembre 2012, je vous parlais des COUPS DE CŒUR des personnes et organismes qui ont mis l'épaule à la roue pour l'animation de notre communauté.

Je tiens, au nom du conseil municipal, à remercier chaleureusement toutes les personnes (comité, bénévoles) qui

se sont mis au service de leur communauté pour la 15^{ème} édition du Carnaval des neiges.

Merci pour votre dévouement exemplaire. Vous en avez fait un franc succès, ce qui est garant de sa pérennité.

Merci à tous les commanditaires pour votre appui.

Je me permets de reprendre mon témoignage de décembre 2012.

Un coup de cœur, ça peut certes se répéter.

La vitalité d'un milieu rural s'exprime aussi par la tenue de carnivals, tels le Carnaval des Neiges. Il arrive à un moment crucial au cours de l'hiver, nous aidant à l'apprécier, par ses activités populaires tant extérieures qu'intérieures. Il permet, à sa manière bien à lui, de tisser des liens entre les différents secteurs de la municipalité, tout en faisant apprécier nos richesses patrimoniales et nos paysages enneigés suite aux choix judicieux des lieux où se déroulent les diverses activités. On peut le qualifier d'événement intergénérationnel.

Le Sommet, décembre 2012

Germain Tremblay, maire

LE SAMEDI 8 JUIN 2013 :

la Fête des voisins se célèbre près de chez vous !

Soyez de la partie...



Le **samedi 8 juin 2013**, les Québécois célébreront la **Fête des voisins** ! La municipalité de **Saint-Ferréol-les-Neiges** n'est pas en reste et vous propose d'inviter vos voisins à participer à un événement festif.



Que ce soit pour un **BBQ dans une cour arrière**, un **buffet partagé dans un parc** ou un **5 à 7 au milieu de la rue**, l'idée est d'apprendre à mieux connaître votre voisinage en toute simplicité. Pourquoi ? Parce que c'est pratique et agréable de connaître ses voisins. Si cette idée vous sourit, organisez votre propre Fête des voisins !

Désireuse de vous appuyer dans votre démarche, la municipalité vous offre son **soutien logistique pour bloquer votre rue** si nécessaire. Aussi, **des contributions financières d'un maximum de 50 \$** seront offertes aux organisateurs. Ce montant doit servir à l'achat de nourriture ou de décoration. Ces sommes seront distribuées de façon à ce qu'il y ait des fêtes dans le plus grand nombre de secteurs possible. La municipalité vous propose également de publiciser les renseignements concernant votre fête sur son site Web et sur son babillard.

Aussi, trouvez des conseils, des idées de fêtes, des cartons d'invitation à imprimer et une foule d'autres outils intéressants au www.fetedesvoisins.qc.ca.

POUR INFORMATION : Martin Pouliot, 418-826-2253 poste 113

loisirs@saintferreollesneiges.qc.ca

L'URBANISME VOUS INFORME

NOUVEL HORAIRE POUR LE SERVICE D'URBANISME

Afin d'améliorer l'efficacité de notre service d'urbanisme, dès le mois de mars 2013, il sera possible de nous rencontrer aux heures suivantes seulement :

Lundi : 8h30 à 12h et 13h à 16h30

Mercredi : 8h30 à 12h et 13h à 16h30

Vendredi : 8h30 à 12h et 13h à 16h

Les gens qui se présenteront à nos bureaux les mardis et jeudis ne pourront malheureusement pas être reçus par le personnel du service d'urbanisme qui se consacrera à l'étude de vos dossiers afin de mieux vous servir.

Merci de votre compréhension.

Chantale Richard,
Responsable de l'urbanisme

VOUS DÉSIREZ JOINDRE LE SERVICE D'URBANISME?

Chantale Richard, Responsable de l'urbanisme
Courriel : urbanisme@saintferreollesneiges.qc.ca
Téléphone : 418-826-2253 poste 115

Résumé des tâches :

Permis de construction neuve, dérogation mineure, droits acquis, lotissement, zonage agricole, planification du développement, dossiers régionaux, développements résidentiels, comité consultatif d'urbanisme, chiens.

Simon Demers, Inspecteur des bâtiments

Courriel : inspection@saintferreollesneiges.qc.ca
Téléphone : 418-826-2253 poste 119

Résumé des tâches :

Permis de bâtiment complémentaire, rénovation, agrandissement, piscine, patio, galerie, installation septique, etc., gestion des cours d'eau, inspecteur agraire.

ABRI D'HIVER

Les abris d'hiver temporaires pour automobile et pour accès piétons doivent être démontés au plus tard le dimanche 5 mai 2013. À défaut de se conformer, les contrevenants pourraient recevoir un constat d'infraction d'une amende minimale de 500 \$ plus le frais.

TRAVAUX DÉBUTÉS SANS PERMIS

Lorsque l'inspecteur en urbanisme constate des travaux débutés sans permis, il émet un ordre d'arrêt des travaux immédiat et majore le montant de votre permis de 50\$.

Avant d'entreprendre tous travaux, il est donc préférable de communiquer avec le service d'urbanisme.

DÉLAI D'ÉMISSION DES PERMIS

PRÉVOIR 2 À 6 SEMAINES

Dans la majorité des cas, il faut prévoir un délai de 2 à 4 semaines pour l'obtention d'un permis de construction ou rénovation. Toutefois, dans les secteurs où un règlement sur les PIA (plan d'implantation et d'intégration architecturale) s'applique, le délai d'émission d'un permis peut être de 4 à 6 semaines, tout dépendant du moment où est déposée la demande au cours du mois.

Les demandes sont traitées selon l'ordre de réception et l'analyse débute lorsque le dossier est complet, soit lorsque tous les documents et informations nécessaires sont déposés au service d'urbanisme.

RÉGLEMENTATION SUR LES PISCINES DÉMONTABLES

Permis requis? Oui

Le propriétaire ne sera pas tenu d'obtenir un permis chaque année si l'emplacement de la piscine demeure inchangé.

Définition

Une piscine à paroi souple, gonflable ou non, prévue pour être installée de façon temporaire, et dont la profondeur d'eau est de 60 cm ou plus.

Hauteur de moins de 1,4 mètre

Attention! Si la piscine démontable a une hauteur de moins de 1,4 mètre (5 pieds), celle-ci doit être entourée d'une clôture de 1,2 mètre de hauteur.

Il existe toutefois un droit acquis pour les piscines acquises et installées sur la même propriété avant le 22 juillet 2010. Les propriétaires doivent toutefois en faire la démonstration.



J'ai obtenu un permis de la municipalité et je modifie mes plans sans en aviser cette dernière. Quelles sont les conséquences ?

Saviez-vous que le fait de modifier vos plans de construction ou vos travaux en cours sans en aviser la municipalité rend votre permis nul et non avenu?

Il est malheureusement fréquent de constater que des modifications sont apportées aux plans et permis émis sans qu'une demande de modification ne soit présentée à la municipalité. Les propriétaires ont parfois remis un dépôt en garantie à la municipalité, qui varie de 500 \$ à 2 000 \$ dans les secteurs où un règlement sur les PIIA s'applique et verront ce remboursement retardé ou refusé.

Situation 1

Lorsque l'inspection constate qu'une modification a été apportée aux plans sans avoir obtenu l'autorisation préalable, un ordre d'arrêt des travaux est émis et une nouvelle demande de permis doit être déposée (incluant tous les plans et documents nécessaires). Suite à l'analyse de cette demande, un nouveau permis sera émis si tout est conforme à la réglementation et le contrevenant devra donc payer les frais pour ce nouveau permis, soit le même montant que le permis initial (si la valeur des travaux demeure inchangée).

Situation 2

Lorsqu'un règlement sur les PIIA (plan d'implantation et d'intégration architecturale) s'applique, cela vient compliquer quelque peu la situation. Le même processus que décrit ci-dessus sera appliqué, toutefois, il faudra prévoir un délai de 4 à 6 semaines puisque la nouvelle demande de permis devra, en plus, être analysée par le comité consultatif d'urbanisme et approuvée par le conseil municipal. Le dépôt en garantie sera remboursé suite à ce processus.

Toutefois, si le conseil municipal, en vertu du règlement sur les PIIA, refuse la nouvelle demande de permis, le contrevenant devra corriger sa situation afin de se voir rembourser son dépôt en garantie.

LICENCE DE CHIEN

Les licences de chien pour l'année 2013 sont maintenant disponibles au coût de 10 \$ par licence. Vous pouvez vous procurer celles-ci en vous rendant au secrétariat de l'Hôtel de Ville, aux heures habituelles d'ouverture.

Un maximum de deux chiens par résidence est autorisé dans les zones résidentielles et un maximum de quatre chiens par résidence est autorisé dans la zone agricole.

Nous vous rappelons que tout chien gardé à l'extérieur d'un bâtiment doit être constamment tenu ou retenu au moyen d'un dispositif (attache, laisse, clôture, etc.) l'empêchant de sortir de ce terrain.

CONCOURS ŒUVRES D'ART

Destiné à qui?

Ce concours est destiné aux artistes du domaine des arts visuels qui réside de façon permanente à l'intérieur du territoire de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges.

Description :

- Encourager les artistes de Saint-Ferréol-les-Neiges qui évoluent dans les arts visuels en faisant l'acquisition de certaines de leurs œuvres.
- Permettre à la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges de faire l'acquisition d'une collection d'œuvres d'art créées par ses artistes locaux.
- Faire connaître nos artistes locaux à l'ensemble de la population de Saint-Ferréol-les-Neiges et de la MRC de La Côte-de-Beaupré.

Prérequis :

Le participant ou la participante devra :

- Avoir son adresse permanente dans la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges;
- Posséder un minimum de dix (10) œuvres permettant au jury de faire le choix d'une ou de plusieurs œuvres;
- Proposer au jury ses créations seulement. Aucune reproduction n'est acceptée.
- Donner tous ses droits sur l'œuvre ou les œuvres dont la municipalité fait l'acquisition afin que cette dernière puisse s'en servir pour ses publications. Bien entendu, la municipalité s'engage à identifier l'auteur de chacune des œuvres qu'elle utilisera à des fins de promotion.

Mécanisme d'aide :

À chaque année financière de la municipalité, celle-ci prévoit un budget pour faire l'acquisition d'une ou plusieurs œuvres d'art. Un montant maximum de 750 \$ par année sera prévu par la municipalité à l'intérieur de son programme d'achat d'œuvres d'art.

Les artistes de Saint-Ferréol-les-Neiges sont invités à compléter le formulaire prévu à cette fin avant le **31 mai 2013**. Après le dépôt du formulaire de participation par l'artiste, le jury vérifiera si les conditions sont remplies et déposera un coupon de participation dans une boîte pour le tirage au sort. C'est donc le hasard qui détermine quel artiste pourra présenter ses œuvres au jury. L'artiste qui aura été sélectionné l'année précédente sera retiré de la boîte de tirage, à moins que ce dernier soit le seul à adhérer au programme.

Le jury est formé de trois personnes (un élu municipal, un fonctionnaire de la municipalité et la responsable de la bibliothèque municipale) et se rendra à l'atelier de l'artiste pour procéder à l'achat.

Après l'achat d'une ou plusieurs œuvres, l'artiste devra remettre une facture à la municipalité afin que celle-ci puisse faire parvenir son versement. En ce qui concerne les toiles, elles devront être présentées sans encadrement.

Monsieur Pierre Lortie a participé pour la 40e fois au Marathon Canadien de Ski de fond, lors de la 47e édition qui s'est tenue les 9 & 10 février 2013 ? Quel exemple et modèle pour notre jeunesse !

Le Marathon Canadien de Ski : une célébration de l'hiver canadien.

Le Marathon Canadien de Ski (MCS) est la plus longue randonnée de ski en Amérique du Nord... et la plus ancienne. Il se tient pendant la deuxième fin de semaine de février, sur une piste ouverte une seule fois dans l'année. Le tracé, pour la plupart sur des terres privées, est aménagé dans un cadre enchanteur, dans l'ouest des Laurentides, entre Lachute et Gatineau, au Québec. S'ajoute à cela une nuit à Montebello, réputé pour son hôtel Fairmont Le Château Montebello, le plus grand château en bois rond au monde.

Le MCS dure deux jours et totalise 160 kilomètres, divisés en cinq étapes quotidiennes d'environ 16 kilomètres. Nous souhaitons la bienvenue aux skieurs de tous les âges, peu importe leur capacité; ils peuvent participer sans risque. À la fin de chaque étape, les skieurs trouvent à manger, un poste de premiers soins et des toilettes, de même qu'un service de navettes entre l'hébergement et les points de contrôle, pendant les deux journées. La piste va d'est en ouest une année, et dans le sens contraire la suivante.

Contrairement à bien d'autres randonnées de ski, il n'y a ni gagnants ni perdants au Marathon Canadien de Ski. À peu près la moitié des participants sont des randonneurs et des familles qui ne skient pas toute la distance, (voir « Catégories du MCS »). Chacun est libre de choisir la catégorie qui lui convient, sans avoir à faire tout le trajet. Vous pouvez vous contenter de faire 12 kilomètres, ou parcourir tous les 160 kilomètres si le cœur vous en dit.

Deux membres du Comité permanent de la Famille participent au Marathon Canadien de Ski



De gauche vers la droite. Pierre Lortie (40ième participation) et Jacques Gourmelen (coureur des bois, médaille d'argent) ont participé au Marathon canadien de ski (MSC) les 9 et 10 février dernier.

MESSAGE DE VOTRE DIRECTEUR INCENDIE

Soyez pile à l'heure, vérifiez vos avertisseurs de fumée !!

Le service de sécurité incendie, en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique, vous invite à profiter du changement d'heure qui a eu lieu dimanche le 10 mars pour vérifier votre avertisseur de fumée et, au besoin, remplacer la pile. Rappelez-vous qu'un avertisseur de fumée qui fonctionne en tout temps peut sauver des vies.

Pour vérifier votre avertisseur de fumée, il vous suffit d'appuyer quelques secondes sur le bouton d'essai pour que le signal se fasse entendre. Un avertisseur en bon état émet un signal immédiatement après le déclenchement du bouton d'essai.

Testez aussi sa capacité à détecter la fumée en éteignant, par exemple, une chandelle près de l'avertisseur. Si votre appareil est relié à une centrale, vérifiez auprès de la compagnie si elle a bien reçu le signal.

Des points importants à retenir :

- Si votre avertisseur émet des signaux sonores intermittents, c'est que la pile est trop faible et qu'elle doit être changée. N'installez jamais de pile rechargeable.
- Installez un avertisseur de fumée par étage, y compris au sous-sol et idéalement, dans chaque chambre à coucher.
- Installez des avertisseurs de fumée dans les corridors, près des chambres à coucher, en vous assurant qu'aucun obstacle ne bloque la circulation de la fumée. Fixez-les au plafond ou sur les murs, à une distance de 10 à 30 cm (4 à 12 po) du mur ou du plafond.
- S'il est endommagé, poussiéreux ou qu'il n'émet pas de signal après le remplacement de la pile, changez-le.
- Remplacez votre avertisseur de fumée tous les 10 ans. Fiez-vous à la date indiquée sur le boîtier. En l'absence d'indication, ne prenez aucun risque, remplacez-le.
- Si vous êtes locataire, votre propriétaire, doit vous fournir un avertisseur de fumée ; toutefois, vous êtes responsable de l'entretenir et de changer la pile, au besoin.

Pour plus de renseignements, sur l'avertisseur de fumée et votre sécurité, communiquez avec votre service municipal de sécurité incendie et visitez le www.securitepublique.gouv.qc.ca.





ÉCHOS DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

- La MRC a adopté ses budgets qui s'établissent comme suit :
 - Partie I (administration générale) 5 300 412 \$
 - Partie II (service d'évaluation) 299 350 \$
 - TNO (Lac-Jacques-Cartier et Sault-au-Cochon) 340 066 \$
- Le budget de la MRC de La Côte-de-Beaupré pour 2013 est 5 939 828 \$ comparativement à 5 935 784 \$ pour 2012.
- La contribution de la MRC de La Côte-de-Beaupré au budget de fonctionnement du CLD de la Côte-de-Beaupré pour 2013, s'élève à 459 216\$ dont 29 740\$ pour le Pavillon d'accueil récré-touristique qui a été construit sur le territoire de la municipalité de Boischatel.
- La MRC de La Côte-de-Beaupré a entrepris de modifier le Règlement de contrôle intérimaire pour interdire l'ouverture de nouvelles sablières dans le bassin versant de la rivière Ste-Anne.
- Un appel d'offres a été lancé pour la réalisation d'une Stratégie de mobilité en aménagement du territoire dans le cadre des travaux qui entourent le Plan de développement durable des collectivités de La Côte-de-Beaupré. Un montant maximal de 35 000\$ est prévu pour ce projet dont 50% sera payable à partir du pacte fiscal et l'autre 50% proviendra du Fonds municipal vert.
- Ci-dessous les dates des séances ordinaires du Conseil de la MRC de la Côte-de-Beaupré pour l'année civile 2013, ces séances débuteront à 20h, aux jours et dates suivants :
 - Mercredi, 3 avril
 - Mercredi, 1er mai
 - Mercredi, 5 juin
 - Mercredi, 3 juillet
 - Mercredi, 4 septembre
 - Mercredi, 2 octobre
 - Mercredi, 6 novembre
 - Mercredi, 27 novembre (budget)
 - Mercredi, 4 décembre



Gestionnaire de PLUMobile

PLUMobile franchit le cap des 30 000 déplacements

Croissance du transport collectif de 77 % sur la Côte-de-Beaupré et l'Île d'Orléans

PLUMobile, le service de transport collectif et adapté des MRC de La Côte-de-Beaupré et de l'Île d'Orléans, est fier de dévoiler aujourd'hui son bilan de l'année 2012 avec une hausse de 77 % de ses déplacements. Plus que positif, ce bilan prouve hors de tout doute que le transport collectif répond efficacement à un besoin concret de la population.

« L'année 2012 fut une année exceptionnelle pour PLUMobile. L'ajout d'un titre mensuel pour étudiant et aîné à 70 \$, l'introduction du titre métropolitain pour la Côte-de-Beaupré et l'Île d'Orléans grâce à un partenariat avec Desjardins, et finalement l'obtention du prix transport collectif lors des Grands prix d'excellence en transport de l'AQTR sont quelques-unes des réalisations marquantes de cette année. », indique M. Daniel Robitaille, président du Centre local de développement (CLD) de la Côte-de-Beaupré, gestionnaire de PLUMobile.

Projets à venir en 2013

Au cours de l'année, PLUMobile souhaite améliorer l'information à la clientèle de différentes façons, notamment par l'ajout de panneaux pour indiquer les différents arrêts et stationnements incitatifs de la région. De plus, pour faciliter l'achat de billets, PLUMobile compte bonifier le réseau de vente tant sur la Côte-de-Beaupré qu'à l'Île d'Orléans.

« Cette année 2013 sera aussi une période de réflexion, car nous entreprendrons prochainement une planification stratégique quant au développement de PLUMobile pour les 5 prochaines années. », ajoute M. Robitaille.

Pour 2012, PLUMobile a réalisé un total de 32 624 déplacements, et ce, tant en transport collectif qu'en transport adapté. Pour la MRC de La Côte-de-Beaupré, ce sont 14 913 déplacements en transport collectif et 10 189 en transport adapté qui ont été effectués. Pour la MRC de l'Île d'Orléans, ce sont 4 198 déplacements en transport collectif et 3 324 en transport adapté qui ont été réalisés.

Rappelons que la gestion et la coordination de PLUMobile sont assurées par le CLD de la Côte-de-Beaupré. Les activités de PLUMobile sont soutenues financièrement par Desjardins, la MRC de La Côte-de-Beaupré et ses municipalités, la MRC de l'Île d'Orléans et ses municipalités, le ministère des Transports du Québec, la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale, la Communauté métropolitaine de Québec et le Pacte rural 2007-2014 de la MRC de l'Île d'Orléans.

Programmation loisirs

PRINTEMPS ÉTÉ 2013



PROGRAMME LES EXPLORATEURS (4 À 10 ANS)

Du 25 juin au 9 août 2013

Le camp de Saint-Ferréol-les-Neiges, c'est quoi?

- Une programmation de qualité;
- Des thématiques originales;
- Une équipe d'animation dynamique et formée;
- Un accès exclusif dans les prix;
- Le transport en autobus offert gratuitement;
- Un service de garde de 7 h à 8 h 30 et de 16 h à 17 h 30.

Nous offrons la possibilité d'inscrire vos enfants à temps partiel ou à temps plein et aussi nous vous offrons des tarifs à la semaine. Voici donc le détail :

3 jours semaine

À la semaine 40 \$
7 semaines 150 \$

5 jours semaine

À la semaine 50 \$
7 semaines 190 \$



15% de rabais pour l'inscription d'un 2^e enfant
30% de rabais pour l'inscription d'un 3^e, 4^e ou 5^e enfant

** Les tarifs sont majorés de 50% pour les résidents des autres municipalités.**

NOUVEAUTÉ

Un service de garde animée sera offert dans la semaine du 12 au 16 août 2013 à l'Hôtel de ville. Transport non offert. Le coût est de 15 \$/jour. Vous devez INSCRIRE votre enfant au plus tard le 7 juin 2013.

PROGRAMME ADOS-AVENTURE (11 ET 12 ANS)

Du 25 juin au 8 août 2013

En prenant exemple sur le succès que connaît le programme pour adolescents Le RAM, nous poursuivrons cette année, encore une fois en association avec la municipalité de Sainte-Anne-de-Beaupré et de l'Ange-Gardien, le camp pour les Pré-Ados qui sera davantage motivant et qui répondra mieux aux besoins de ce groupe d'âge. En compagnie d'animateurs qui aiment bouger et qui aiment les défis, vos enfants passeront un été qui sort de l'ordinaire au programme Ados-Aventure!!

Cet été, à raison de quatre jours semaine, les mordus de sports, d'arts, d'aventures ou encore de sensations fortes

passeront un été « tripant » avec une équipe d'animation des plus dynamiques!!

Tarif : 280 \$ pour les 7 semaines ou 70 \$ par semaine, transport et sorties inclus

** Les tarifs sont majorés de 50% pour les résidents des autres municipalités.**

LE RAM (13 À 15 ANS)

Du 25 juin au 1^{er} août 2013

La municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges vous offre la possibilité d'inscrire vos adolescent(e)s dans un camp de qualité où ils passeront un été qui sort de l'ordinaire!!

De quoi s'agit-il?

C'est un camp qui, à raison de quatre jours par semaine, permet aux jeunes dans la fleur de l'âge de profiter au maximum du soleil, des joies de l'été, du sport, du plein air, de la vie de groupe, de la culture, de l'art, des sciences et de l'implication sociale.

En compagnie d'animateurs dynamiques et inventifs, les jeunes auront à relever le défi du « RAM ». Ensemble, ils auront à déterminer une partie de leur programmation. L'autre partie sera établie par l'équipe d'animation du camp.

Tarif : 240 \$ pour les 6 semaines ou 70 \$ par semaine, transport et sorties inclus

Inscriptions

Il existe 3 possibilités pour inscrire vos enfants pour l'été 2013.

Premièrement, en se présentant à l'Hôtel de ville du lundi au vendredi entre 8 h 30 et 16 h 30 à compter du 1^{er} mai 2013.

Deuxièmement, il est possible d'imprimer le formulaire d'inscription disponible sur le site Internet de la ville au www.saint-ferreollesneiges.qc.ca, de le compléter et de nous le retourner accompagné d'un chèque à l'adresse suivante : 33, rue de l'Église, St-Ferréol-les-Neiges Qc G0A 3R0.

Troisièmement, en se présentant à l'Hôtel de ville le 15 mai 2013 de 18 h 30 à 20 h.

** Date limite d'inscription : Vendredi le 7 juin 2013** Après cette date, un supplément de 30 \$ sera ajouté au tarif d'inscription.

COURS DE YOGA

Le yoga est une discipline ou une philosophie qui, à partir de positions corporelles associées à une respiration contrôlée, permet de maintenir une bonne santé physique et mentale menant au bien-être de la personne. Un tapis de sol et une tenue sportive sont requis. Cours donné par madame Marcelle Rioux. Maximum 10 participants.





Jour : Lundi
 Heures : 14 h à 15 h (débutant 50 ans et +)
 Durée : 6 semaines (début le 15 avril 2013)
 Coût : 40 \$
 Endroit : Garage municipal au 4070 ave Royale

Jour : Mercredi
 Heures : 14 h à 15 h (intermédiaire)
 Durée : 6 semaines (début le 17 avril 2013)
 Coût : 40 \$
 Endroit : Garage municipal au 4070 ave Royale

Inscription au plus tard le 12 avril 2013 au 418 826-2253 poste 110

SURFACE DE LA PATINOIRE SITUÉE AU CENTRE DU VILLAGE

Profitez de la surface de la patinoire pour pratiquer le tennis, le pickleball, le hockey-balle, ...

Notes : Sur semaine, le filet de tennis sera posé par les employés de la municipalité. Celui-ci sera retiré après 16 h. Aucune réservation n'est nécessaire. Si des joueurs attendent, on demande à ceux qui jouent de faire preuve d'esprit sportif et de laisser leur place après 30 minutes de jeu, afin de créer une rotation qui permettra à tous de s'amuser. Un local avec services est disponible sur place.

Information : Martin Pouliot 418 826-2253 poste 113

PISTE CYCLABLE RELIANT L'OUEST AU CENTRE DE LA MUNICIPALITÉ



Suite à la mise en place d'un partenariat avec le Mont-Sainte-Anne, la municipalité propose à ses citoyens un produit afin de répondre à un besoin exprimé par la population.

Dès l'ouverture de la saison estivale, il sera possible de circuler sur le sentier de la rivière Jean-Larose entre la station Mont-Sainte-Anne et le camping du rang Saint-Julien. Pour avoir accès à ce sentier

en poussière de pierre, les gens doivent se prévaloir d'une passe d'identification qui est présentement disponible au secrétariat de l'hôtel de ville. Pour la saison 2013, il en coûtera 20 \$ pour les 18 à 64 ans et 10 \$ pour les 17 ans et moins et les 65 ans et plus.

Suite à la réalisation de la consultation sur les besoins des familles de Saint-Ferréol-les-Neiges dans le cadre de l'élaboration du plan d'action de la politique familiale 2009-2011 réalisée pour le comité permanent de la famille en 2008, un des constats identifiés par celle-ci est d'avoir accès à une plus grande variété d'infrastructures et de services en matière de loisirs, sports et culture.

À partir de ce constat, le comité permanent de la famille a défini les objectifs et identifié des pistes d'actions afin de répondre aux besoins des familles et de la population en général. L'objectif lié à ce constat qui apparaît dans le plan d'action est de dévelop-

per de nouvelles infrastructures de loisirs, sports et culture pour les différentes clientèles de Saint-Ferréol-les-Neiges, améliorer l'offre d'activités de loisirs, sports et culture pour les familles et favoriser le partenariat avec les acteurs du milieu.

La mise en place d'un partenariat durable avec le Mont-Sainte-Anne pour faire valoir les besoins des familles et l'aménagement d'une piste cyclable qui permettrait de traverser de façon sécuritaire le territoire de la municipalité à vélo avec des enfants sont des actions qui furent clairement identifiées comme prioritaires par les gens consultés.

FORMATION «JE SAIS GARDER DES ENFANTS»

Samedi, le 4 mai 2013, à l'Hôtel de ville

La Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges offre la possibilité aux jeunes âgés de 11 ans et plus de participer à une formation de «Gardiens avertis». Ce cours sera donné par des gens qualifiés. Le coût est de 50 \$ pour l'ensemble de la formation et le matériel. Un minimum de 10 participants(es) est requis pour la réalisation de ce cours.



Déroulement général :

8 h 00	Début du cours.
10 h 00	Pause de 15 minutes.
12 h 00	Dîner : le repas se prend dans le local du cours avec leur animatrice. La période sera déterminée selon la participation des élèves.
13 h 00	Heure normale de la reprise de cours.
14 h 15	Pause de 15 minutes.
14 h 30	Révision et préparation de l'examen.
16 h 00	Examen
16 h 30	Fin du cours

Prenez en note les points suivants :

- Les participants doivent arriver 10 minutes à l'avance pour la prise des présences.
- Les collations doivent être les mêmes que selon la réglementation de votre école.
- Les participants sont informés dès le début de la formation au sujet des allergies possibles aux arachides dans leur groupe.
- Les repas doivent être nourrissants et nous avons sur place un four micro-onde.
- Il faut être ponctuel lorsque le cours reprend.
- Il faut prévoir un habillement adéquat pour sortir à l'extérieur sur l'heure du dîner.
- Il faut apporter le matériel nécessaire suivant : une poupée, crayons, repas, collations. La poupée doit être d'une grosseur idéale (minimum poupée bout de chou).
- Vous recevrez sur place le matériel suivant : manuel du gardien averti, mini trousse de premiers soins et la certification du participant.
- Le matériel d'animation du cours sera fourni.

- Tous les participants recevront leur certificat dès la fin du cours. Une note de 75% est exigée pour recevoir celui-ci.
- L'animatrice ne quitte pas les lieux tant que le dernier participant n'a pas quitté.

Inscription : au plus tard, vendredi le 19 avril 2013.
Information : Martin Pouliot, (418) 826-2253, poste 113

MARCHÉ AUX PUCES

Le printemps arrive, ça va bientôt être le temps de faire le ménage et de vous débarrasser de ce que vous avez en trop.

Ça tombe bien. Un SUPER MARCHÉ AUX PUCES est organisé par la municipalité.

Ça se passera samedi, le 25 mai 2013 au gymnase de l'école Caps-des-Neiges 1. Animation, restauration et plusieurs autres surprises vous attendront.



Réservez vos tables dès maintenant au coût de 10 \$ pour la journée auprès de monsieur Martin Pouliot, au 418 826-2253, poste 113.

C'est donc le temps de mettre à votre agenda le 25 mai 2013 et de commencer à mettre de côté vos « vieilleries » qui peuvent avoir une deuxième vie dans les mains d'un autre.

Restez à l'affût, d'autres informations suivront...

MAI, MOIS DE L'ARBRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Distribution gratuite de plants d'arbres



La municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges s'associe avec l'Association forestière Québec métropolitaine et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune afin de distribuer gratuitement à ses citoyens de jeunes plants de feuillus et de résineux.

Cette distribution s'effectuera samedi le 25 mai prochain entre 9h00 et 12h00, au gymnase de l'école primaire Caps-des-Neiges 1 située au 3455 ave Royale. Un maximum de trois plants par résidence sera imposé. Une preuve

de résidence sera exigée. Un feuillet d'information vous sera distribué au début du mois de mai.

CERCLE DE FERMIERES



Cette année, le Cercle de Fermières de Saint-Ferréol-les-Neiges est heureux d'accueillir le congrès régional de la Fédération 25 qui se tiendra les 10 et 11 mai 2013. À cette occasion, il y aura une exposition des pièces du concours provincial.

L'exposition sera ouverte au public samedi le 11 mai de 10h à midi au local de l'Âge d'or.

Nouvelles du cercle :

- Les ateliers du lundi soir et du mardi après-midi sont très populaires.
- Les métiers à tisser sont de plus en plus utilisés et il y a de très belles pièces qui y sont faites.
- Les cours de courtpointes de Mme Line Lachance furent très appréciés. Ces cours reprendront en octobre. Avis aux intéressés.



- Nous sommes toujours en recrutement. Pour devenir membre et avoir le droit d'utiliser machine à coudre, métiers et autres, il y a une contribution de 24 \$ par année et donnant droit à la revue « L'Actuel des Cercles de Fermières du Québec ».

Information : Lili 418-826-2507

Marie-Joséphine Riverin
Présidente



Régie Intermunicipale
de l'Aréna Côte-de-Beaupré

COURS DE GOLF 2013

Cours personnalisé en groupe de 8 (max.)
à l'École secondaire du Mont-Sainte-Anne

- 4 semaines de leçon intérieure (1 h 30 chacune)
- Analyse vidéo
- 4 pratiques libres supervisées
- Matériel fourni si nécessaire

Coût :

85 \$ / résidant 150 \$ / non-résidant 70 \$ / junior

Pour information : 418 827-4501

Les Sept-Chutes, toute une découverte!

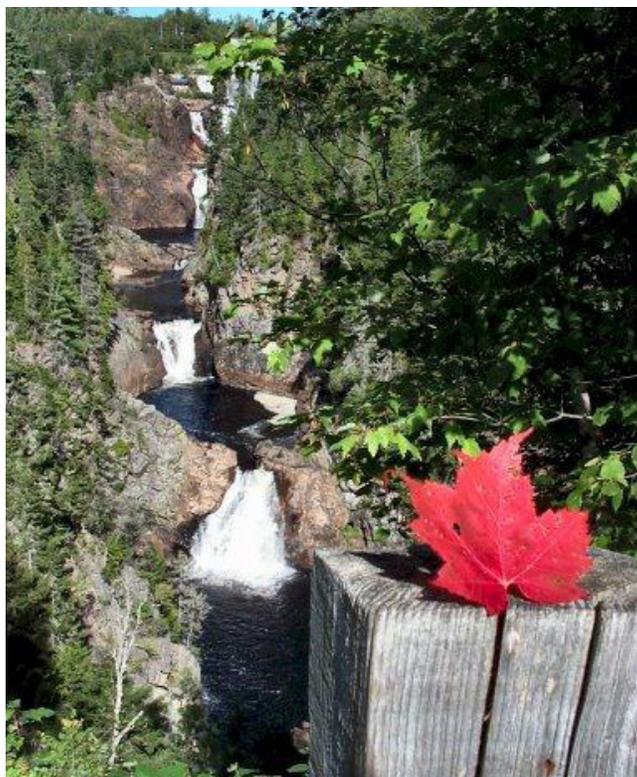
Il y a quelques années, étant nouvellement installée dans la région, j'ai décidé de mieux connaître mon environnement et je me suis transformée en joyeuse touriste. Ma première destination fut Les Sept-Chutes. J'ai déambulé, complètement ravie, dans ce magnifique paysage avec ses chutes grandioses et cette nature à couper le souffle. Cependant, la vue d'un immense tuyau rouillé et long d'un kilomètre me laissa perplexe... Je n'étais pas certaine d'apprécier...

Il me faudra près de trois ans avant de revenir aux Sept-Chutes. Ce fut en tant qu'employée du site, à titre de guide-interprète. Inutile de vous dire que j'ai été stupéfaite d'apprendre que ce fameux tuyau est centenaire, qu'il s'appelle conduite d'amenée et qu'il achemine l'eau de la rivière jusqu'à la centrale de façon à produire, encore aujourd'hui, 20 kilowatts d'électricité.

Tout à coup, ma vision du site des Sept-Chutes a changé. Et c'est ce qui m'amène à vous suggérer ceci :

L'été prochain, prenez donc le temps de visiter ou de revisiter les Sept-Chutes et profitez des connaissances des guides sur place pour parfaire votre savoir. Vous avez peut-être vu le paysage enchanteur mais, maintenant, saisissez la chance d'entendre toute l'histoire, longue de plus de 100 ans...

Catherine



Crédit photo : Setp Chutes

QU'EST-CE QU'UNE MAISON DES JEUNES ?



C'est un milieu de vie animé où les jeunes de 11 à 17 ans, au contact d'adultes significatifs, pourront devenir des adultes actifs, critiques et responsables. L'équipe de travail est composée d'intervenants dynamiques, professionnels et qualifiés et ce, sous la supervision d'un conseil d'administration. Le bon fonctionnement de l'organisme repose sur un code d'éthique suivi par les travailleurs mais également par les jeunes. De nombreux services sont offerts aux jeunes : relation d'aide, milieu de vie, aide aux devoirs, création de C.V., traitement de l'information sur des sujets d'intérêt jeunesse, etc. Nous effectuons également des sorties, des voyages, des soirées thématiques et des levées de fond pour permettre aux jeunes de défrayer les coûts des activités.

PROGRAMMATION

ACTIVITÉS MARS

Les mercredis au Gym (école primaire Caps-des-Neiges 1)

- 25-26 mars : Confection de chocolat
- 28 mars : Gym (école primaire de St-Ferréol) départ de le MDJ de St-Tite à 18h.
- 29-30 mars : Soirée de Pâques et Soirée sans écran.

Ces activités restent à confirmer, informez-vous à votre Maison des jeunes, visitez notre site internet au www.mdjlazone.ca.sitew.com ou notre page FACEBOOK.

ENCAN CHINOIS

Les Maisons des jeunes sont financées en majorité par l'Agence de santé et des services sociaux. Par contre, ce montant ne réussit pas à défrayer tous les coûts reliés au fonctionnement. Afin d'amasser du financement, nous avons réalisé un Encan Chinois le vendredi 22 février 2013 à l'école primaire Caps-des-Neiges 1 de Saint-Ferréol-les-Neiges en partenariat avec le Carnaval des Neiges. Cet événement fut animé par Monsieur Michel Guimond et sous la présidence



d'honneur de Monsieur Daniel Rochon du Mont Ste-Anne. Nous tenons à remercier les commerces qui ont gracieusement donné ainsi que les personnes qui ont assisté à l'événement. Lors de la prochaine parution, vous connaîtrez le montant amassé pour les jeunes de Saint-Ferréol-les-Neiges et de Saint-Tite-des-Caps.

CAMPAGNE DE SOUTIEN AU COMMUNAUTAIRE

« Partout au Québec, les **organismes communautaires** contribuent au développement social et économique de la province. Ils promeuvent l'exercice de la **citoyenneté** et de la **solidarité**. Leur rôle majeur dans la société québécoise a d'ailleurs été reconnu en 2001, par l'adoption à l'unanimité de la Politique sur l'action communautaire. D'ailleurs, l'objectif de cette politique est de « renforcer et accroître l'action des organismes d'action communautaire autonome » par un soutien financier qui correspond à leur approche globale.

Le financement actuel à la mission des **Organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux (OCASSS)** ne permet toutefois pas d'atteindre ces objectifs. Plus de deux millions de citoyennes et de citoyens ne bénéficient pas pleinement des lieux qu'ils se sont créés pour renforcer leurs communautés. Depuis la création du PSOC en 1973, la politique de contribution gouvernementale aux groupes communautaires n'a pas été révisée. Depuis 2009, son budget n'a connu aucun rehaussement pour la très grande majorité des organismes.

Malgré tout leur impact sur la société québécoise, les OCASSS ne sont pas financés au même titre que l'ensemble des programmes sociaux. En effet, leur financement provient des décisions des Agences régionales en santé et services sociaux et non du ministère des Finances. Cela place systématiquement les groupes dans **l'incertitude**, puisqu'ils ne peuvent anticiper les sommes qui leur seront allouées. C'est pourquoi nous demandons que nos subventions soient incluses dans le budget du Québec pour ainsi être discutées sur la place publique. »*

*extrait du site internet : www.jesoutienslecommunautaire.org

Les impacts dans notre organisme

Concrètement pour notre organisme, nous avons un manque à gagner qui ne nous permet pas de réaliser complètement notre mission. Une maison des jeunes doit être ouverte au minimum 5 soirs par semaine et avoir deux employés à temps plein. Présentement, chaque point de service (St-Ferréol et St-Tite) n'est ouvert que 3 jours semaine et ferme l'été. L'équipe de travail comporte une coordonnatrice à temps plein et 4 employés temps partiel ; ce qui limite grandement la réalisation de notre mission. De plus, afin de concurrencer avec les emplois semblables dans le secteur de la santé et des services sociaux, il faudrait augmenter les salaires des employés. Le salaire que nous offrons avec les conditions (pas de transport en commun, scolarité collégiale et/ou université exigée, travail essentiellement de soir, etc.) fait en sorte que nous vivons constamment un roulement de personnel. Ceci n'aidant en rien, le développement de lien entre les intervenants et les jeunes qui fréquentent l'organisme.



Actions à venir

Le conseil d'administration de notre organisme a décidé de soutenir la campagne pour un rehaussement du financement des OCASSS. Vous pourrez avoir de plus amples renseignements en visitant le site internet : www.jesoutienslecommunautaire.org

Nous rejoindre

Par téléphone : 418-826-3107

Par courriel : mdjlazone@hotmail.com

Sur notre site internet : www.mdjlazone.ca.sitew.com.

Via notre page Facebook.

PENTATHLON DES NEIGES

Le jeudi 28 février dernier s'est tenu le populaire Pentathlon des Neiges sur les Plaines d'Abraham. Cette année, les enseignantes et les parents de l'école Caps-des-Neiges ont décidé d'unir leurs efforts afin de permettre à deux équipes de cinq jeunes et une équipe d'enseignantes de participer à cette compétition amicale de vélo, course à pied, ski de fond, patin et raquettes. Les élèves de 5e et 6e année se sont tous déplacés sur le site pour encourager leurs camarades de classe.

Sur le podium

La première équipe, formée de Gabriel Lachance, Alec Charbonneau, Jérémie Giguère, Félix-Olivier Moreau et Maxime

Dorval a remporté facilement la médaille d'or avec un temps total de 44 minutes 51 secondes. La deuxième équipe, composée de Jérôme Lachance, Maude Drolet, Roxane Vermette, Megane Labrie et Catherine Plante, a ensuite décroché la médaille de bronze. 43 équipes étaient inscrites dans la catégorie primaire. Quelle fierté pour les supporters de voir leurs deux équipes sur le podium!

Bien préparés

Il faut dire que ces médailles ont été amplement méritées : en effet, les athlètes avaient participé à plusieurs entraînements de course à pied tenus sur l'heure du dîner, en plus de pratiquer leur discipline avec leurs parents durant leurs temps libres. Un groupe de parents s'est mobilisé pour appuyer les enseignantes dans la préparation des athlètes, la gestion des équipements et l'encadrement des supporters. Un beau travail d'équipe!

Objectif atteint

À la fin de la journée, autant les supporters que les compétiteurs, les parents et le personnel de l'école s'accordaient pour dire que l'événement fut une réussite. Les participants rêvent déjà de récidiver l'an prochain et parmi les supporters, plusieurs ont promis de s'inscrire au camp de sélection pour le Pentathlon 2014.

Mission accomplie!

MÉDAILLE D'OR



MÉDAILLE DE BRONZE



Capsule Santé

BOUGE PLUS, MANGE MIEUX!

L'IMAGE CORPORELLE

VOTRE JEUNE À L'ÉGARD DE SON POIDS ET DE SON APPARENCE

Les adolescents et de plus en plus de pré-adolescents sont vulnérables face à la préoccupation excessive à l'égard de leur poids. Votre influence compte en tant que parent ou adulte influent auprès des jeunes!

ÊTRE UN BON MODÈLE

- Les jeunes vous observent : ce que vous mangez, comment vous vous habillez, comment et de quoi vous parlez. Vos attitudes et commentaires à votre égard ainsi qu'à leur égard (incluant leur apparence) comptent beaucoup.
- N'implique pas d'être « parfait », ni toujours bien dans sa peau, ni en totale harmonie avec soi, son corps et son image sociale;
- C'est être simplement soi-même;
- C'est devenir de plus en plus conscient de son propre rapport à soi et de sa relation à son corps et à son apparence;
- C'est être conscient des pensées et du langage qui découlent de ce rapport.

COMMENT Y ARRIVER?

- Mettre de côté les critères irréalistes de beauté de notre société pour ainsi mieux respecter les différents formats corporels naturellement présents dans la société;
- Accorder moins d'importance à l'apparence corporelle en valorisant d'autres facettes de la personnalité;
- Encourager les jeunes à s'apprécier et les amener à croire en leurs talents et en leur potentiel;
- Bannir les commentaires désobligeants sur l'apparence;
- Encourager la pratique d'activités physiques plaisantes;
- Cesser d'être centré sur la consommation alimentaire, tout n'est pas question de régime ou de calories;
- Apprendre à connaître et à découvrir les aliments sans pour autant discriminer les aliments plus énergétiques ou encore les interdire, tous les aliments ont leur place, le secret est dans l'équilibre et la variété.

SAVIEZ-VOUS QU'AU QUÉBEC :

- 70 % des adolescentes essaient de maigrir;
- 35 % des fillettes de 9 ans ont déjà tenté de maigrir;
- Plus de 40 % des garçons de 13 et 16 ans ont déjà fait l'usage de suppléments dans le but d'augmenter leur poids.

Sources :
www.equilibre.ca

Azimoto
Santé

Québec
ENFORME

Côte à Côte
en action.ca

14 MARS, 19h

Séance d'information et d'inscription, et commande des vêtements du Club au chalet principal du Mont-Sainte-Anne.

Soyez-là!

CET ÉTÉ, ÇA ROULE !

1 ÉCOLE DE VÉLO MSA (5-9 ans)

Initiation et apprentissage dans un environnement amusant et sécuritaire. 10 cours le dimanche matin, dès la mi-juin.

2 AVENTURE (10-12 ans)

Pour partir à l'aventure dans les sentiers du Mont-Sainte-Anne. Le dimanche matin, dès la mi-juin.

3 RANDOS ADOS (13-17 ans)

Sorties encadrées pour s'initier aux single tracks, au freeride, au pump track, rouler la nuit... Dès la mi-juin.

4 ÉQUIPE MSA (à partir de 9 ans)

Entraînement et compétition en cross-country, aux niveaux régional et provincial.

RABAIS DE 40\$ POUR LES RÉSIDENTS DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES

DÉCOUVREZ AUSSI NOTRE **PROGRAMMATION ADULTE**: VÉLO DE MONTAGNE ET DE ROUTE, RÉCRÉATIF ET COMPÉTITIF.

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS

— info@clubcyclistemsa.com —

ClubCyclisteMSA.com

CLUB CYCLISTE MSA
MONT SAINTE-ANNE



LA VIE PAROISSIALE

FABRIQUE

HORAIRE DE LA SEMAINE SAINTE 2013

Dimanche des Rameaux (24 mars):
célébration dans chacune de nos six (6) églises.

Jeudi Saint (28 mars):
Château-Richer et St-Ferréol-les-Neiges : 19h
avec la présence des jeunes de la Profession de Foi.

Vendredi Saint (29 mars):
Office de la Passion à 15h pour les paroisses
de Beauré, St-Joachim et St-Tite-des-Caps

N.B. Chemin de Croix à 19h à St-Ferréol-les-Neiges et dans certaines églises (consultez le feuillet paroissial)

Veillée Pascale (30 mars) :
une seule célébration pour nos six (6) paroisses à 20h à la Basilique de Sainte-Anne-de-Beauré avec la participation des futurs Confirmands.

PÂQUES (31 mars) :
messe pascale dans chacune de nos six (6) églises

9h00: Beauré
9h00: St-Joachim
9h30 : Sainte-Anne-de-Beauré ;
10h30 : St-Ferréol-les Neiges;
10h30h : Château-Richer
10h30: St-Tite-des-Caps



PREMIÈRE COMMUNION :

Fin de semaine du **20 et du 21** avril aux messes des différentes églises de notre Unité pastorale. Nombre : 56 enfants et 11 adolescents.

CONFIRMATION :

samedi le 4 mai à la Basilique de Sainte-Anne-de-Beauré pour nos six (6) paroisses de la Côte de Beauré.
Deux célébrations : **la 1^{ère} à 13h00 et la 2^e à 16h00.**
Nombre de confirmands : 81

Célébrant : Mgr Gérald C. Lacroix, archevêque de Québec

Pour de plus amples informations, communiquez au presbytère de Beauré au 418-827-2885

JOYEUSES PÂQUES À TOUS !

Vos prêtres Jacques et Raymond.

PORTRAIT DE LA COMMUNAUTE

En Église, chez nous, le mercredi 17 avril, 19 heures, nous tenterons d'esquisser le portrait de notre communauté de foi. En égard à la chose, je me suis mis à considérer : « À quoi devrait-on s'attendre, suite à un exercice du genre? Quel portrait donnerait le résultat de notre investigation ? » Relevant du Christ ; on parle, ici, de communauté chrétienne, considérons une piste clé : « C'est à l'amour que vous aurez les uns pour les autres que l'on reconnaîtra que vous êtes mes disciples. » Et l'apôtre Paul d'élaborer sur le sujet :

L'amour est patient,
l'amour est serviable,
l'amour n'est pas envieux,
il ne se vante pas,
il ne se gonfle pas d'orgueil,
il ne fait rien de malhonnête,
il n'est pas intéressé,
il ne s'emporte pas,
il n'entretient pas de rancune,
il ne se réjouit pas
de voir l'autre dans son tort,
mais il se réjouit
avec celui qui a raison ;
il supporte tout,
il fait confiance en tout,
il espère tout, il endure tout.

L'amour ne passera jamais.(1^{ère} lettre de Saint Paul aux Corinthiens 12, 4-8)

Sous pareil éclairage, doit nécessairement se profiler, il me semble, une communauté de foi au sein de laquelle :

- Des individus prennent soin les uns des autres. On y perçoit un sens aigu en égard au bien-être, au mieux-être, de tout un chacun. Règne un sens du souci de l'autre, une écoute attentive, mutuelle. Une honnête quête de justice, d'équité, de partage.
- Ce souci rayonne d'ailleurs bien au-delà de la petite communauté : Y'a une préoccupation de ne faire de tort à personne. Nul n'est « démonisé », sous quelque latitude que ce soit. Il y a cette conscience profonde, chez ceux et celles se réclamant de cette « fraternité » : on trouve chez tous et chacun, du bon et du moins bon, du bien et du mal...
- Les préoccupations environnementales s'inscrivent naturellement dans l'ordre du sacré. Toute vie « bonne », celle d'abord des hommes et des femmes, est tributaire de son milieu. Cela vaut pour toutes espèces de créatures et se traduit dans des choix de vie : une consommation de biens et de services réfléchie, plus que modérée ; on sait qu'existent des ressources limitées et qu'il faut se les partager entre tous, à la grandeur du globe. Nul saccage, pas question de mettre la Terre « à sac ».
- Aux assises de cette communauté : la reconnaissance, la dévotion, l'action de grâces. Qu'est-ce à dire ?



Émerveillés par la beauté de la nature, par la Vie rendue manifeste par et dans : l'eau, l'air, le soleil, la fécondité des sols, l'amitié, le pardon, la santé, l'effort des hommes et des femmes à transformer le monde, à le rendre meilleur... Tout cela est don et reconnu comme tel. Par-dessus tout : la manifestation ultime de l'Amour : « Il n'y a pas plus grand amour que de donner sa vie pour ceux et celles que l'on aime. »

- On reconnaît, au sein de cette communauté, ce don sans pareil : « Dieu à tant aimé le monde qu'il a donné son Fils unique ; ainsi tout homme qui croit en Lui, ne périra pas mais obtiendra la vie éternelle. » Une méditation autour de ce « mystère » occupe les cœurs et les esprits. Où cela mène t-il ? Que peut vouloir signifier pour moi, pour nous, dans ma vie, dans nos vies, dans notre vie « ensemble », ces paroles ? Une quête s'installe. Un compagnonnage s'organise. On s'éduque, on s'élève mutuellement, dans la foi. Dans l'espérance, dans la charité...
- S'installe aussi un sentiment de joie, de fête. C'est plus fort que soi. La Vie serait donc plus forte que la mort ? N'est-ce pas ce dont témoigne la résurrection ? Il faut se le dire, se le rappeler. Et en être profondément, irrévérablement, bouleversés. On devient nécessairement des êtres « radicaux ». « Je vomirai les tièdes de ma bouche », révèle l'Alliance Nouvelle.

Peut-être y a-t-il peu d' « extrémistes » à la Mère Thérèse, à la François d'Assise, à la Gandhi, à la Marguerite d'Youville parmi nous, peu importe, l'appel demeure : « Viens, suis-moi ! » Qu'est ce que suggère cet appel à emprunter les voies de

Jésus-Christ pour chacun, chacune de nous, aujourd'hui, individuellement et collectivement, à Saint-Ferréol-les-Neiges ? Très certainement, cet appel à la « communion » suggère des voies toutes autres que celle d'un « p'tit bonheur » centré sur un plaisir plus ou moins égoïste, plus ou moins immédiat. « Celui qui veut marcher à ma suite, qu'il renonce à lui-même, qu'il prenne sa croix chaque jour, et qu'il me suive. Car celui qui veut sauver sa vie la perdra ; mais celui qui perdra sa vie pour moi la sauvera. »

Invitation à tous donc, nous tenterons de prendre le pouls de notre communauté de foi locale, le mercredi 17 avril, 19 heures, à l'église. (Célébration eucharistique à dix-huit heures trente)

Nous informer de votre présence au préalable, en téléphonant au presbytère 418 826-2554 ou en envoyant un courriel (voir ici-bas), permettrait une meilleure organisation de la soirée. Merci

Christophe Antoine Lessard
Délégué pastoral paroissial,
ferreollemite@videotron.ca

COMPTOIR D'ENTRAIDE

Merci à tous ceux et celles qui ont donné dans le cadre de la campagne « Paniers de Noël » du Comptoir d'entraide de notre paroisse.

Un mot encore pour signifier que cette campagne saisonnière s'avère être en fait notre campagne de levée de fond annuelle.

Rien n'empêche cependant que ce soit de donner, à d'autres moments, pendant l'année. Œuvrons pour un monde plus juste.

Christophe Antoine Lessard,
Premier répondant Comptoir d'entraide
Saint-Ferréol-les-Neiges



Étudiants  Personnes sur le marché du travail  Retraités  Une offre pour vous



Saison 2013

Préposé ~ Préposée
Accueil et renseignements



C'est plus qu'un emploi!

Situé à Saint-Ferréol-les-Neiges, le Site **Les Sept-Chutes** est un véritable musée naturel dans un milieu unique du patrimoine scientifique, environnemental et culturel. Sentiers pédestres aménagés et sécuritaires, belvédères avec vue panoramique sur la rivière Sainte-Anne-du-Nord, visite du barrage et de la centrale toujours en opération, immersion à la forge originale et arrêt incontournable au centre d'interprétation située à la maison du Surintendant de l'ancien village... Le site les Sept-Chutes représente une occasion de mettre à profit vos expériences et votre passion du public!

Rôle

- Accueillir, orienter, informer et conseiller les visiteurs sur les services, les produits touristiques et les activités au site Les Sept-Chutes ainsi que sur les attraits environnants.
- Promouvoir les services offerts et la programmation du site par téléphone ou en personne.
- Contrôler les admissions et percevoir les frais d'entrée, s'il y a lieu.
- Répondre à des besoins particuliers de la clientèle selon les services offerts.
- Maintenir les inventaires du matériel d'information et de la boutique souvenir.
- Recevoir et traiter les plaintes de la clientèle.
- Faire vivre une expérience unique aux nombreux visiteurs, petits et grands.
- Encourager la prolongation des séjours et des visites dans la région.

Profil

- Aptitudes pour le service à la clientèle.
- Attitudes et comportement recherchés : travail d'équipe, autonomie, dynamisme, honnêteté, polyvalence, sens des responsabilités.
- Habiletés à transmettre des renseignements ou directives claires et précises afin de contribuer à l'expérience de la visite du site.
- Maîtrise du français écrit et parlé.
- Bonne connaissance de l'anglais parlé, un atout.
- Pas de transport en commun à proximité.

Particularités

- Participation obligatoire au programme de formation avant et pendant la saison touristique (est préalable à l'embauche).
- Disponibilité à travailler à temps plein ou partiel entre le 15 mai et le 30 octobre 2013.

Formation

- Diplôme d'études secondaires en cours ou complété.
- Expérience de contact avec la clientèle est un atout.

Faire parvenir votre C.V. avant le 30 mars 2013.

Courriel guylaine@sept-chutes.com
 Télécopieur 418 826-1630
 Par la poste 4520, avenue Royale
 Saint-Ferréol-les-Neiges
 (Québec) G0A 3R0
 Pour information : 418 826-3139 poste 222



Seules les personnes retenues seront convoquées pour une entrevue de sélection.

Étudiants



Personnes sur le marché du travail



Retraités



Une offre pour vous



Saison 2013

Guide-animateur**Guide-animatrice ~ Interprète**
SCIENTIFIQUE – HISTORIQUE - CULTUREL - NATUREL

C'est plus qu'un emploi!

Situé à Saint-Ferréol-les-Neiges, le Site **Les Sept-Chutes** est un véritable musée naturel dans un milieu unique du patrimoine scientifique, environnemental et culturel. Sentiers pédestres aménagés et sécuritaires, belvédères avec vue panoramique sur la rivière Sainte-Anne-du-Nord, visite du barrage et de la centrale toujours en opération, immersion à la forge originale et arrêt incontournable au centre d'interprétation située à la maison du Surintendant de l'ancien village... Le site les Sept-Chutes représente une occasion de mettre à profit vos expériences et votre passion du public!

Rôle

- Accueillir et interagir avec le public afin de susciter son intérêt, sa compréhension et son appréciation de notre produit touristique et ce, aux points d'intérêts du complexe hydroélectriques sur le site.
- Guider, animer des groupes de visiteurs et diriger des visites sur le site en expliquant tout au long parcours les ressources particulières dans les domaines scientifique, historique et naturel.
- Utiliser diverses méthodes pour communiquer l'information aux visiteurs (présentations audiovisuelles, démonstrations interactives, ateliers animés, maquettes, matériels pédagogiques, etc.).
- Faire vivre une expérience unique aux nombreux visiteurs, petits et grands.

Profil

- Attitudes et comportement recherchés : travail d'équipe, autonomie, dynamisme, honnêteté, polyvalence, sens des responsabilités.
- Habiletés pour l'animation de groupes.
- Facilité à communiquer en public et aptitudes à vulgariser de l'information.
- Capacité à utiliser du matériel pédagogique.
- Excellente forme physique (travail à l'extérieur, visite en sentiers, etc.).
- Bonne culture générale.
- Maîtrise du français écrit et parlé.
- Bonne connaissance de l'anglais parlé (Bilinguisme un atout).
- Pas de transport en commun à proximité.

Particularités

- Participation obligatoire au programme de formation avant et pendant la saison touristique (est préalable à l'embauche).
- Disponibilité à travailler à temps plein ou partiel entre le 15 mai et le 30 octobre 2013.

Formation

- Diplôme d'études secondaires complété.
- Un minimum de 3 mois d'expérience de travail.
- Expérience de contact avec la clientèle et en animation est un atout

Faire parvenir votre C.V. avant le 30 mars 2013.

Courriel guylaine@sept-chutes.com

Télécopieur 418 826-1630

Par la poste 4520, avenue Royale
Saint-Ferréol-les-Neiges
(Québec) G0A 3R0

Pour information : 418 826-3139 poste 222

**Seules les personnes retenues seront convoquées pour une entrevue de sélection.**



Bibliothèque aux Sources

NOTRE HORAIRE :

Mardi, de 14 h à 16 h 30
 Mercredi, de 18 h 30 à 20 h
 Jeudi, de 18 h 30 à 20 h
 Samedi, de 14 h à 16 h 30
 Dimanche, de 14 h à 16 h 30

Veillez noter que la bibliothèque sera fermée les samedi et dimanche 30 et 31 mars, à l'occasion de la fête de Pâques.

Rappel

Vous pouvez toujours rapporter les volumes et CD au secrétariat de la municipalité, aux heures d'ouverture des bureaux.

Vous pouvez renouveler vos prêts par Internet, à l'aide de votre NIP, ou encore en téléphonant à la bibliothèque, au numéro 418 826 3540. Les biens réservés par un autre abonné ou encore les biens obtenus grâce à un prêt entre bibliothèques ne peuvent cependant être renouvelés.

L'abonnement à la bibliothèque est gratuit. À vous d'en profiter!

Des petits changements sur nos rayons...

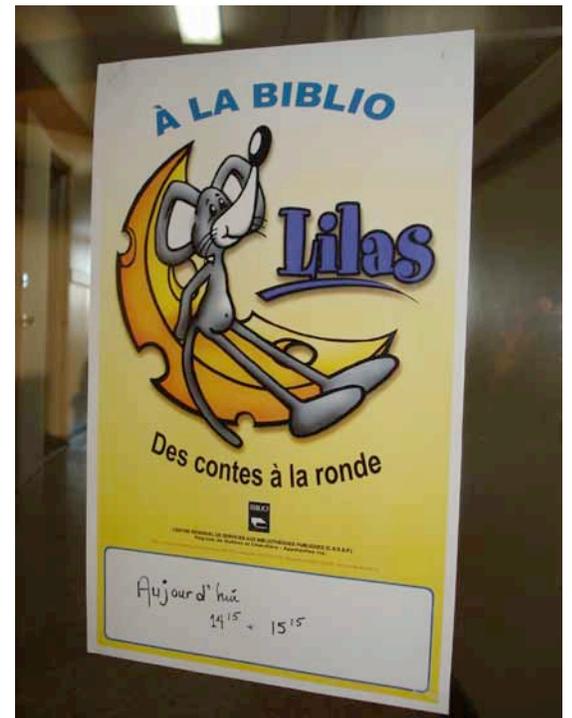
Vous aurez peut-être remarqué que nous avons apporté d'autres changements, mineurs cette fois-ci, à la disposition des rayons de la bibliothèque et à la présentation de certains livres. Ainsi, nous avons ajouté un présentoir qui contient nos « beaux » livres, trop gros pour être placés sur les rayons ordinaires. Il sera plus facile d'avoir accès à ces ouvrages et de les manipuler. N'oubliez pas que vous pouvez emprunter ces beaux livres pour les consulter à la maison.

Nous avons ajouté de l'espace dans la section des romans pour adultes, de manière à pouvoir loger plus facilement notre collection qui ne cesse de grandir au fur et à mesure de nos achats. Vous êtes nombreux à consulter notre rayon de nouveautés... mais n'oubliez pas nos autres rayons car les « nouveautés » y sont classées après environ six mois, toujours pour accueillir des nouveautés encore plus récentes!

Du côté des jeunes, vous trouverez également un présentoir de nouveautés. Ces ouvrages sont identifiés par une pastille jaune, tout comme chez les adultes. Enfin, nous avons réaménagé l'étagère contenant les documentaires d'un côté et les romans de l'autre, pour faciliter la consultation.

Des nouvelles de nos activités culturelles

L'heure du conte à la bibliothèque
Lilas rend visite aux petits



Le 17 janvier dernier s'est déroulée une activité de stimulation à la lecture auprès de 18 enfants de la maternelle de l'école Cap des Neiges 1. L'activité s'est tenue à la bibliothèque et a su captiver les enfants par l'originalité de son thème; une activité de coloriage complétait la lecture du conte. Le matériel fourni et l'activité étaient planifiés pour une clientèle de 3 à 5 ans.

Cette expérience sera répétée au courant de l'année et pourra faire partie du calendrier des activités régulières de la bibliothèque. Le coffret fourni par le réseau BIBLIO est vraiment complet et très pratique.

« La cyberdépendance » : la conférence qui devait avoir lieu le 18 février a été annulée faute de participants. Il s'agissait d'une conférence s'adressant aux adolescents et aux adultes. Le conférencier devait aborder les points suivants : Comment reconnaître la cyberdépendance? Quels sont les dangers de donner nos informations personnelles? et bien plus.

ACTIVITÉS CULTURELLES À VENIR

Mardi 16 avril, 19h30, à l'hôtel de ville

Jardinage : « Les fines herbes et les fleurs comestibles » par Madame Suzanne Demers et « **Comment apprêter vos fines herbes et fleurs comestibles en cuisine** » avec M. Robert Bergeron.

Inscriptions à compter du 1er avril à la bibliothèque. GRATUIT

Mardi 7 mai, 9h30, à la Grande-Ferme de Saint-Joachim

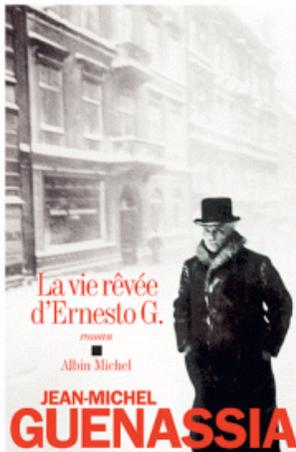
Sortie ornithologique en compagnie de M. Gérard Cyr, pour faire l'observation des oiseaux. Rendez-vous au stationnement situé en bordure du chemin, près de la Grande-Ferme, à Saint-Joachim.

Inscriptions à compter du 29 avril à la bibliothèque. GRATUIT

Notre numéro de tél. : 418-826-3540

DES SUGGESTIONS DE LECTURE

Jean-Michel Guenassia : La vie rêvée d'Ernesto G.



Voici ce qu'en dit l'éditeur : « De 1910 à 2010 et de Prague à Alger en passant par Paris. La traversée du siècle de Joseph Kaplan, médecin juif pragois. De la Bohême et ses guinguettes où l'on croisait des filles qui dansaient divinement le tango en fumant des Bastos à l'exil dans le djebel, de la peste d'Alger aux désillusions du communisme, voici la vie d'un héros malgré lui, pris dans les tourmentes de l'Histoire. Une vie d'amours et de grandes amitiés, une vie d'espairs et de rencontres, jusqu'à celle, un jour de 1966, d'un certain Ernesto G., guerrier magnifique et terrassé, échoué au fin fond de la campagne tchèque après sa déroute africaine. On retrouve ici toute la puissance romanesque de Jean-Michel Guenassia qui, après Le Club des Incorrigeables Optimistes, nous entraîne dans la délicate nostalgie des hommes ballotés par l'Histoire, les hommes qui tombent et qui font de cette chute même et de leur désenchantement une œuvre d'art. »

riar magnifique et terrassé, échoué au fin fond de la campagne tchèque après sa déroute africaine. On retrouve ici toute la puissance romanesque de Jean-Michel Guenassia qui, après Le Club des Incorrigeables Optimistes, nous entraîne dans la délicate nostalgie des hommes ballotés par l'Histoire, les hommes qui tombent et qui font de cette chute même et de leur désenchantement une œuvre d'art. »

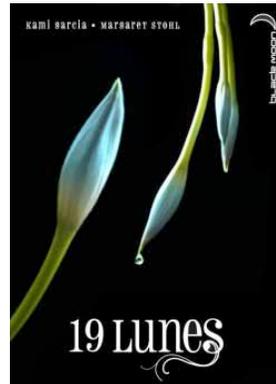
Jean-Martin Fortier : Le jardinier-maraîcher,
Manuel d'agriculture biologique sur petite surface



Voici ce qu'en dit l'éditeur : «L'agriculture biologique est un enjeu majeur pour notre santé et notre environnement. Véritable mine d'informations pratiques, cet ouvrage s'adresse autant au jardinier amateur qu'à une personne qui souhaiterait se lancer en agriculture écologique de proximité. En choisissant de

nourrir les communautés locales avec des aliments sains, l'agriculture biologique sur petite surface incarne à merveille l'économie post-capitaliste qui pointe à l'horizon. Le jardinier maraîcher est l'outil tout indiqué pour provoquer une petite révolution agricole au Québec ! »

Margaret Stohl et Kami Garcia : 19 Lunes, tome 4



Voici le résumé : « Au lendemain des terribles événements de la dix-huitième lune, Ethan n'a plus qu'une idée en tête : retrouver le moyen de retourner auprès de Lena et de ceux qu'il aime. De retour à Gatlin, Lena fait quant à elle le serment de tenter l'impossible pour aider Ethan à revenir. Même si pour cela, elle doit pactiser avec ses ennemis de toujours.

Dans ce final renversant de la saga «19 Lunes», Ethan et Lena devront une fois de plus lutter pour leur amour et écrire leur propre destin. La mort sera-t-elle la fin ou le commencement ? »

Ne manquez pas de consulter la liste de nos récentes acquisitions, affichée sur notre site Web, de même qu'à la bibliothèque. Et surtout, lors de votre visite, profitez-en pour fureter dans nos rayons où vous trouverez sûrement des livres qui vous intéresseront parmi les quelque 10 000 titres offerts!

*L'équipe des bénévoles
vous souhaite la bienvenue
à la bibliothèque*



CANDIDATS RECHERCHÉES



Modalités pour postuler

Les personnes désireuses de postuler pour les postes offerts pour les différents programmes de camps de jour pourront se procurer une «Demande d'emploi» à l'Hôtel de ville de St-Ferréol-les-Neiges, 33 rue de l'Église, ou faire parvenir leur curriculum vitae avant le **28 mars 2013**. La priorité sera accordée aux étudiant(e)s résidant(e)s de St-Ferréol-les-Neiges.

Pour de plus amples informations, communiquez avec monsieur Martin Pouliot, au (418) 826-2253 poste 113 ou par courriel à loisirs@saintferreollesneiges.qc.ca.

Responsables d'équipe camps Ados-Aventure et pour adolescents (RAM)

Nombre de poste disponible : 2

Principales tâches

En collaboration avec le directeur des loisirs, le (la) responsable d'équipe devra accomplir les tâches suivantes :

- planifier, organiser, réaliser et évaluer la programmation du camp;
- rédiger le rapport final;
- voir au respect de l'équipement;
- faire respecter les normes de sécurité;
- participer aux séances d'inscription;
- participer à la soirée d'information pour les parents;
- remplir toutes autres tâches connexes.

Exigences

- être âgé(e) de 20 ans et plus au 1er juin 2013;
- expérience en animation;
- capacité à travailler en équipe;
- sens des responsabilités et de l'initiative;
- sens de l'organisation et du leadership;
- être disponible pour la planification du camp.

Durée : environ 13 semaines

Salaire : 13,40\$/l'heure

Animateur(trice)s camps Ados-Aventure et pour adolescents (RAM)

Nombre de postes disponibles: 2

Principales tâches

- planifier, organiser et réaliser des activités récréatives pour des enfants de 12 à 16 ans;
- assurer l'encadrement et la sécurité des enfants;
- être en mesure de communiquer adéquatement avec les enfants, les animateurs et les parents.

Exigences

- être âgé(e) de 18 ans au 1er juin 2013;
- être disponible de la fin juin à la mi-août;
- être disponible à suivre une formation durant une fin de semaine au mois de mai;
- participer et être présent tout au long de la semaine de pré-camp et lors des rencontres d'équipe.

Profil recherché

- aimer travailler avec les enfants;
- mature et autonome;
- dynamique et créatif;
- avoir du leadership et de l'initiative;
- responsable et organisé;
- avoir de la facilité à communiquer.

Durée : environ 9 semaines

Salaire: 11,40\$/heure

La prochaine parution du journal Le Sommet se fera à la mi-juin :
Vous avez des commentaires ou des suggestions? Écrivez-nous à :
info@saintferreollesneiges.qc.ca